

**Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique**

**UNIVERSITE LOUNICI ALI**

**BLIDA 2**

**Faculté des sciences humaines et sociales**

**Cours de terminologie de la déviance et crime**

**A l'intention des étudiants en master 1 et 2 ,**

**Spécialité sociologie de la déviance et crime**

**Réalisé par : OUMOUSSA DAHBIA**

**Année universitaire 2025/2026**

**Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique**

**UNIVERSITE LOUNICI ALI**

**BLIDA 2**

**Faculté des sciences humaines et sociales**

**Cours de terminologie de la déviance et crime**

**A l'intention des étudiants en master 1 et 2 ,**

**Spécialité sociologie de la déviance et crime**

**Réalisé par : OUMOUSSA DAHBIA**

**Année universitaire 2025/2026**

Parler de violence renvoie nécessairement à l'idée de l'ordre et du désordre, car la violence perturbe les ordres établis qui permettent la vie en société.

Abderrahmane Moussaoui

« de la violence en Algérie

les lois du chaos ».

# SOMMAIRE

|                                                       |          |
|-------------------------------------------------------|----------|
| <b>Introduction.....</b>                              | <b>5</b> |
| <b>I- Le phénomène Criminel.....</b>                  | <b>6</b> |
| 1- La notion du crime.....                            | 6        |
| 2- Caractéristiques générales de la criminalité.....  | 8        |
| 1- Volume quantitatif de la criminalité.....          | 9        |
| 2- Etendue de la criminalité.....                     | 9        |
| 3- les types particuliers de la criminalité.....      | 10       |
| 1- Délinquance d'affaires.....                        | 10       |
| 2- Délinquance de proximité.....                      | 11       |
| 3- Criminalité organisée.....                         | 11       |
| 4- Délinquance politique.....                         | 12       |
| 5- Délinquance d'imprévoyance.....                    | 13       |
| 6- Délinquance liée aux stupéfiants.....              | 13       |
| 7- Délinquance juvénile.....                          | 14       |
| 8- Délinquance sexuelle.....                          | 15       |
| 9- La récidive.....                                   | 19       |
| 10- Crimes féminins.....                              | 20       |
| 4- comment mesurer la criminalité au quotidien ?..... | 22       |
| 5- victimes et victimologie.....                      | 23       |
| 6- théories du phénomène criminel.....                | 24       |
| 1- Théorie de l'anomie (Durkheim).....                | 24       |
| 2- Théorie du conflit des cultures .....              | 25       |
| 3- Théorie de la brutalisation .....                  | 25       |
| 4- Théorie de l'association différentielle.....       | 25       |
| 5- Théorie du contrôle social.....                    | 26       |

## SOMMAIRE

|                                                       |    |
|-------------------------------------------------------|----|
| Introduction.....                                     | 5  |
| I- Le phénomène Criminel.....                         | 6  |
| 1- La notion du crime.....                            | 6  |
| 2- Caractéristiques générales de la criminalité.....  | 8  |
| 1- Volume quantitatif de la criminalité.....          | 9  |
| 2- Etendue de la criminalité.....                     | 9  |
| 3- les types particuliers de la criminalité.....      | 10 |
| 1- Délinquance d'affaires.....                        | 10 |
| 2- Délinquance de proximité.....                      | 11 |
| 3- Criminalité organisée.....                         | 11 |
| 4- Délinquance politique.....                         | 12 |
| 5- Délinquance d'imprévoyance.....                    | 13 |
| 6- Délinquance liée aux stupéfiants.....              | 13 |
| 7- Délinquance juvénile.....                          | 14 |
| 8- Délinquance sexuelle.....                          | 15 |
| 9- La récidive.....                                   | 19 |
| 10- Crimes féminins.....                              | 20 |
| 4- comment mesurer la criminalité au quotidien ?..... | 22 |
| 5- victimes et victimologie.....                      | 23 |
| 6- théories du phénomène criminel.....                | 24 |
| 1- Théorie de l'anomie (Durkheim).....                | 24 |
| 2- Théorie du conflit des cultures .....              | 25 |
| 3- Théorie de la brutalisation .....                  | 25 |
| 4- Théorie de l'association différentielle.....       | 25 |
| 5- Théorie du contrôle social.....                    | 26 |

|                                                                   |           |
|-------------------------------------------------------------------|-----------|
| 7- de la sociologie Criminelle à la sociologie pénale.....        | 26        |
| 8- fonction de la sanction pénale .....                           | 31        |
| II- Violence, agression et maltraitance.....                      | 32        |
| 1- Définition de la violence et agression physique.....           | 33        |
| 2- Définition de la maltraitance.....                             | 34        |
| 3- Typologie de la violence.....                                  | 35        |
| 1- Violence auto-infigée.....                                     | 35        |
| 2- Violence interpersonnelle.....                                 | 35        |
| A- Violence familiale.....                                        | 35        |
| a- Violence domestique.....                                       | 35        |
| b- Violence conjugale.....                                        | 39        |
| c- Violence faite aux femmes.....                                 | 43        |
| d- Enfants exposés à la violence conjugale.....                   | 45        |
| e- Les femmes aux comportements violent dans un compte.....       | 53        |
| f- Maltraitance familiale des personnes âgées.....                | 55        |
| B- Violence Communautaire.....                                    | 61        |
| a- Maltraitance des personnes âgées en milieu institutionnel..... | 61        |
| 3- La violence Collective.....                                    | 67        |
| <b>Bibliographie.....</b>                                         | <b>68</b> |

## Introduction

Si la violence est une atteinte à notre dignité et à nos droits fondamentaux à la vie et à la sécurité et opère un véritable meurtre identitaire; elle opère aussi une déchirure du sens que nous nous donnons au monde et à notre existence; aux relations avec ceux qui nous entourent.

Si les violences sociales ne constituent pas un fait social nouveau l'intérêt accordé à cette question et un fait qui marque surtout notre époque et plus particulièrement les deux dernières décennies ,en Algérie jamais on aura autant parler de crime et violence jamais on aura tenté d'en cerner l'ampleur et les formes et on aura été invité à les définir pour mieux faire leur diagnostic et les dépister et les combattre.

Les mutations de la famille algérienne depuis les années 1980 suppose la révision dans la famille des positions masculines et féminines et la réinvention des liens où individualisme ,solidarité et précarité économique se conjuguent. Les exigences de la vie moderne jouent un grand rôle dans les violences familiales entraînent hommes, femmes et mêmes enfants entraînant des discordances , des malentendus ,des désarrois et les circonstances immédiates à l'origine des phénomènes demeurent sans doute un indicateur précieux.

Le crime dans ses aspects sociologiques et une discipline relativement jeune et pourtant elle a déjà une histoire assez mouvementée est assez compliqué, cela dit ce polycopie ne partira pas de grands problèmes de société pour en montrer la dimension sociologique ,il se veut pédagogique et compréhensible et c'est un essai de définitions du crime ,de la violence, agression ,délinquance et maltraitance ;en prenant pour point de départ le canevas de formation de la spécialité du Master mes soucis S ont dus à ce qui est au cœur de mes recherches comme universitaire et comme enseignante ,et le contenu de ce travail s'il est de nature à apporter un éclairage aux étudiants; les concepts clés utilisés dans ce poly Cop sont définis dans une perspective d'accompagnement pédagogique.

## **I- Le phénomène criminel**

La criminalité est un phénomène normal social en ce sens que la délinquance s'observe dans toutes les sociétés et plus largement la déviance s'observe dans tous les groupes sociaux.

A chaque type de société correspond un type défini de criminalité, la délinquance n'est que le reflet de la société. Chaque société a la criminalité qu'elle mérite, on peut donc dire que le type de société est le premier facteur général de la criminalité. On imagine que la délinquance dans les sociétés archaïques était différente de la délinquance des sociétés post-industrielles. Cette observation est fondamentale en ce sens qu'elle porte sur l'analyse et la compréhension de la criminalité toujours par rapport à une certaine culture.

### **1- La notion du crime**

Historiquement parlant le crime existe même bien avant l'émergence des sciences humaines le crime est dans l'une ou l'autre de ses phases, le thème principal de l'histoire et de la littérature. Le crime est aussi vieux et universel que l'humanité, il fait partie de la vie quotidienne et intervient directement ou indirectement dans la vie de tous les hommes. Dans ce cadre historique il est utile de signaler que dans les sociétés premières l'acte du criminel est considéré comme la violation d'une règle religieuse ou d'un précepte moral ou la transgression d'un interdit du groupe social. Dans le temps on ne parle pas de crime mais plutôt de faute et de châtiment par le droit de dieu.

Dans son sens étymo-logique, le mot crime ne désigne pas directement une action, un acte ou un comportement particulier, mais plutôt il désigne l'acte de juger un comportement dans le cadre d'un processus institutionnel de type judiciaire. Cela reste jusqu'en 1859 où le sens étymologique du mot « crime » change sa signification avec les phrases célèbres d'un juriste italien nommé « Francesco Carrara » qui soulignait qu'on ne doit pas concevoir « le crime comme une action, mais comme une

infraction ». le sens étymologique du mot « crime » ne correspond pas à l'utilisation que le criminologue en a fait depuis qu'il emploie ce mot, jusqu'à la fin des années 1960.

Dans ce sens, l'examen de la littérature française consacré à la définition du crime, nous fait découvrir la perception de E-Durkheim (1895) sur ce sujet, dont il nous dit : « nous appelons crime tout acte puni et nous faisons du crime ainsi défini l'objet d'une science spéciale appelée criminologie ». Là encore, il faut préciser que la culture d'une société c'est elle qui définit ce qui doit être ou non puni. C'est pour cette raison que la définition du crime reste relative au contexte normatif, dans lequel il est posé. Malgré la relativité de la définition, le crime existe dans toutes les sociétés, seulement, il change de forme, les actes qui sont ainsi qualifiés ne sont pas partout les mêmes.

Il faut savoir que la représentation sociale de l'infacteur change profondément à partir du 18<sup>ème</sup> siècle avec le mouvement de la relecture anthropologique entamée par Cesar Beccaria (1738-1794) avec son livre « Delit et des peines » (1764) qui rompt avec la lecture mythique du crime. Avec l'idée de contrat sociale de J.J Rousseau il développe une théorie originale de la peine qui a changé les données des sciences autour du problème de l'infraction et de son auteur.

Quand E. Durkheim dans son ouvrage (les règles de la méthode sociologique) paru en 1895 écrit, « Nous appelons crime tout acte puni » il rejoint le juriste pour qui le crime est un acte punissable en vertu du droit pénal. En criminologie comme en droit, on s'entend sur le fait que les crimes reconnus dans une société ont en commun d'être interdits et passibles d'une sanction pénale.

Le crime est défini comme un acte punissable et la sanction pénale est ce qui sanctionne le délit. Selon l'ouvrage d'Enzensberger, H.M. paru en 1964 (Politique et crime), « ce qui est puni est un crime et ce qui est un crime et puni, tout ce qui est punissable mérite d'être puni ».

Quand Bentham, J dans son livre intitulé (traité de législation civile et pénale) édité en 1802 appelle « délit que l'acte que l'on croit devoir être prohibé à raison de quelque mal qu'il fait maître ». Le délit selon lui serait l'action qui fait baisser le totale de bien être des individus qui composent une communauté par ce qu'il en résulte plus de mal que de bien et parce qu'il diffuse dans le groupe alarme et insécurité.

Malheureusement l'anti-socialité et l'ordre sociale sont des notions trop imprécises, trop englobantes et trop difficiles à définir pour fournir un critère d'incrimination opérationnel. C'est pourquoi des auteurs ont recours à un double critère pour définir le crime, la menace de la peine et le préjudice social. C'est la solution à laquelle arrive Sutherland. En 1949 quand il pose la question dans son ouvrage intitulé (white collar crime), » les crimes en col blanc sont-ils des crimes ? » il justifie une réponse positive en soutenant qu'il s'agit là d'infraction punissable tout en étant des actes socialement dommageables.

Même si les principales atteintes contre les personnes et les biens sont criminalisées dans toutes les cultures on ne sait toujours pas pourquoi un acte est criminalisé ? Picca. G dans son ouvrage (la criminologie) paru en 1993 nous met sur une piste, il propose de définir le crime comme « tout acte prévu comme tel par la loi, et donnant lieu à l'application d'une peine de la part d'une autorité supérieure ».

Quand à la criminologie, elle considère le crime comme un comportement humain, et confirme les dires de Durkheim qui considère la criminalité comme un facteur de santé publique considérées alors comme normale : « il n'existe pas de société sans crime, donc le crime fait partie de la société et est normal ».

## **2- Caractéristiques générales de la criminalité**

Les Caractéristiques générales concernant soit les aspects quantitatifs (volume de la criminalité) soit les aspects qualitatifs (structure de la criminalité)

## **1- Volume quantitatif de la criminalité**

Sur le plan quantitatif la criminalité peut être approchée quant à son étendue et quant à sa fréquence ou évolution.

## **2- Étendue de la criminalité**

L'étendue de la criminalité peut être défini en fonction de la place qu'elle occupe dans l'ensemble de l'activité humaine. On dispose à son égard de données objectives. Il y a une marge entre la réalité et la perception. Donc il y a aussi des données subjectives.

a. Données objectives : Quelle place la criminalité occupe-t-elle dans l'ensemble de l'activité humaine ? cette place varie selon :

L'étendue de la criminalité légale : qui résulte des statistiques élaborées par l'autorité judiciaire. Elle est déterminée par divers taux de criminalité. En premier lieu, il y a le taux général de criminalité qui est constitué par le rapport entre le nombre total de condamnés par les juridictions du pays et une fraction déterminante de la population.

En 2<sup>ème</sup> lieu il y a tous les taux particuliers imaginables qui permettent d'être dressés en fonction de toutes sortes de conduites anti-sociales ayant abouties à des condamnations et qui font objet de distinction dans l'annuaire de justice.

- Quant à l'étendue de la criminalité apparente, dans tous les pays il existe un écart important entre les infractions constatées par la police et celle qui ont abouti à des condamnations. Tout au long du processus de réaction sociale il y a une déperdition de substances réprimables certains faits ne sont pas juridiquement incriminés. D'autres faits sont insignifiants ou non élucidés ou ne peuvent pas être prouvés. Toutes ces raisons font qu'il y a une différence entre la délinquance légale et la délinquance apparente. Il en résulte que la délinquance occupe une place non négligeable dans l'ensemble de l'activité humaine.

Dans tous les pays les infractions commises ne sont pas portées à la connaissance des autorités. C'est pourquoi il y a des différences entre la criminalité apparente et la criminalité réelle. Ce que l'on sait de la criminalité apparente à partir des statistiques officielles ne peut pas être apporté à la criminalité réelle qu'avec beaucoup de précaution et de prudence et l'étendue de la criminalité réelle prouve que la délinquance n'est pas réservée à une petite catégorie de la population. C'est un monde de comportement qui peut être adopté par celle-ci.

b. Données subjectives : La perception que l'opinion publique de l'étendue de la criminalité est celle d'une inquiétude. A ce sujet on peut dire que cette peur a existé à toutes les époques, et le développement du sentiment d'insécurité est allé de pair avec l'accroissement de la criminalité. Dire cela c'est envisager la question de son évolution.

### **3- Les types particuliers de la criminalité**

#### types liés à l'objet de l'activité criminelle

##### **1- délinquance d'affaire**

C'est l'américain Sutherland qui a attiré en 1<sup>er</sup> l'attention des criminologues sur l'importance de la délinquance liée à l'activité économique et perpétrée par les personnes dirigeant cette activité. Depuis lors divers travaux ont été entrepris. Il en résulte qu'il est difficile d'en donner une définition abstraite. On peut essayer de délimiter concrètement cette forme de délinquance.

Relève de cette délinquance les infractions commises par les classes dirigeantes dans les domaines financiers, économiques, écologiques, etc...

Les affaires les plus importantes sont : les délits des sociétés commerciales les fraudes douanières camières, boursières, et les infractions contre l'environnement. A priori lorsqu'on consulte les données statistiques politiques et judiciaires, il semble que cette criminalité est fort peu répandue ; les données qui la concernent pour la criminalité légale et la criminalité apparente sont ridiculement basses. Quant aux statistiques policières : c'est le fait que dans ce domaine les administrations

spécialisées ont des pouvoirs directs de poursuites si bien qu'elles échappent aux comptes policiers. Le chiffre noir est très important car il est de l'ordre de l'infraction clandestine et qu'on ne se rend pas compte de l'infraction. Quant aux infractions judiciaires, il y'a aussi des billets qui viennent fausser leurs statistiques. Les administrations spécialisées ont la possibilité de transiger avec le délinquant, ce qui fait échapper au pénal de très nombreuses affaires.

Les fraudes fiscales coûtent le plus cher à la société, puis viennent les infractions économiques et financières et les homicides involontaires coûtent le plus cher à la société que les homicides volontaires et les vols à l'étalage et les vols de voitures suivant loin derrière.

## **2- Délinquance de proximité :**

Au sein de la délinquance de proximité, les infractions à caractère violent ont vu leur poids augmenter. Il s'agit des destructions ou dégradation, ou violences corporelles par rapport aux vols simples ou aux vols de véhicules. Les vols représentent la majeure part de la délinquance de proximité.

De la délinquance de proximité peut être rapprochée la délinquance de voie publique qui est constituée par des infractions auxquelles la population est sensible en raison de leurs nombre et du sentiment d'insécurité qu'elles génèrent. Cet agrégat regroupe les vols à main armée, les cambriolages, les vols d'automobiles ainsi que les destructions des biens publics et privés, etc...

## **3- Criminalité organisée :**

Par criminalité organisée ou criminalité professionnelle il faut entendre les agissements de professionnels du crime. Il est difficile de définir la criminalité organisée de façon réelle et on se limite à une liste énumérative des agissements qui en relèvent : les trafiques, le proxénétisme, les extorsions, les homicides crapuleux, etc...

Cette variété de criminalité est le fait de deux (2) sortes d'activité délictueuses :

-a- Il y'a d'abord les formes simples constituées par les proxénètes, dealers, ect... certes leurs activités sont organisées afin d'augmenter les bénéfices et de réduire les risques, mais cela ne va pas au-delà.

-b- Ensuite il y'a les types dits mafieux. Il s'agit d'entreprises criminelles à but lucratif dont les membres sont recrutés par l'initiation. Elle regroupe soit le trafic d'influence soit la violence pour obtenir le silence. Elle recourt à la violence afin d'atteindre leurs objectifs économiques et pour garantir leurs moyens d'action. Ils possèdent une histoire, sont implantés culturellement et développent leur activités à l'échelle internationale.

La criminalité organisée est certes peu nombreuse quantitativement et reste limitée a certains milieux ; toutefois elle dangeureuse compte tenu de ce qu'elle véhicule dans l'esprit public et de touté la littérature qui lui est consacrée.

#### **4- Délinquance politique :**

La délinquance politique est très hétérogène dans son comportement cela peut aller d'une atteinte aux biens à une atteinte à la sureté de l'état et passer par une atteinte aux personnes ; ex : la participation à un mouvement insurrectionnel.

Ce qui confère une homogénéité à la délinquance politique, C'est le mobile de la criminalité de ces délinquants.

Dans cette matière les seules données statistiques exploitables concernent la délinquance apparente ; ex : attentats aux explosifs contre les biens publiques, dans la mesure ou les documents de police ont une rubrique pour ce type d'infraction.

La délinquance politique mérite un certain nombre d'observation. Tout d'abord il y'a une difficulté majeure à définir la délinquance politique et le terrorisme.

Les délinquants politiques et le terroristes ne sont considérés comment tels tant qu'ils échouent dans leur entreprise politique. Dés qu'ils réussissent ils sont

considères comme des héros ; Le point de vue est contingent et fonction de la politique d'action.

### **5- Délinquance d'imprévoyance :**

Jusque vers la fin du 19<sup>e</sup> siècle cette forme de délinquance était peu connue. C'est avec le développement du machinisme du 20<sup>e</sup> siècle que le nombre d'accidents a augmenté dans l'industrie, sur les voies routières, ect...

Ce développement fut tel que la délinquance d'imprévoyance caractérisée par l'homicide involontaire est devenu une des variétés les plus importants de la délinquance des pays industrialisés. Le plus gros secteur de ce type de délinquance est relatif à la circulation routière.

### **6- Délinquance liée aux stupéfiants :**

Les infractions liées aux stupéfiants ont une place importante dans les considérations des criminologues et des parents.

La distinction entre le trafic et l'usage pose problème dans la mesure où les usagers peuvent aussi être de petits revendeurs. La distinction peut avoir un grand intérêt pratique car la loi prévoit 2 types de réactions sociales très différentes :

- pour les usagers, C'est un type curatif de réaction sociale.
- pour les trafiquants, C'est un type répressif de réaction sociale.

Les usagers revendeurs ne sont d'un point de vue criminologique pas des trafiquants est celui qui vend pour exploiter économiquement l'acheteur. Les statistiques policières distinguent entre usagers et usagers revendeurs.

En matière de stupéfiants, les statistiques établies ne peuvent pas prétendre établir la réalité du phénomène puisque, C'est par l'action de la police que les infractions perpétrées sont portées à la connaissance des autorités. Ces statistiques policières rendent d'abord compte des activités des services de police.

## 7- Délinquance juvénile

Comme pour la déviance et la délinquance, le mot juvénile est une construction humaine, qui change selon le temps et l'espace. La punition est toujours une dans le cadre des mineurs comme une mesure à la fois d'intimidation que ce soit envers le délinquant lui-même ce que l'on appelle de la prévention spéciale ou spécifique. Mais en même temps lorsque l'on va punir un individu, les autres le sauront les auteurs potentiels seront donc également intimidés. Si pour les adultes on parle d'un droit pénal de la personne. Le juge tiendra compte de la personnalité du mineur pour décider de la sanction qui sera appliquée.

1. Mécanismes : ce qui est le plus nuisible pour le jeune ce n'est pas de commettre une infraction, mais d'être attrapé par la police. Entrer dans le système judiciaire jeune est donc stigmatisant, cela réduit ses opportunités sociales mais cela implique également que l'on colle une étiquette sur le sujet, qui s'identifie alors à cette définition ; et une mise au banc de la société par l'intermédiaire du droit pénal (le casier judiciaire par exemple) peut avoir une influence sur l'avenir d'un individu.

2. Valeurs : les études montrent que les valeurs qu'adopte un individu sont proches de celles qui lui sont transmises. Il est connu que les milieux sociaux défavorisés produisent plus de criminels que les milieux sociaux favorisés.

Lorsqu'on parle de délinquance juvénile et de contexte sociaux il est intéressant de remonter dans l'histoire du concept de délinquance juvénile lorsque l'industrie se sentait mise en danger par une augmentation des prolétaires jeunes dont on se savait que faire.

3. Famille : lorsqu'on parle de famille les facteurs relationnels sont aussi importants que les facteurs structurels autrement dit il est aussi important de savoir si les parents s'entendent bien que s'ils vivent ensemble.

4. Ecole : deuxième élément socialisant et on peut relever que la plupart des études tendent à montrer que l'école joue un rôle important dans les choix du jeune, notamment concernant le milieu qu'il va fréquenter, ce qui nous conduit à envisager

le phénomène de l'échec scolaire, très rapidement stigmatisant et correspondant à un échec social.

Plusieurs recherches sont arrivées à la conclusion que l'exclusion de l'école détériore bien davantage la perception qu'un jeune a de lui-même, qui le fait d'être étiqueté comme délinquant par le système de justice.

L'école joue un rôle bien plus important dans la production de la criminalité juvénile que la famille elle-même. Car même si certaines familles proposent un environnement peu stimulant, peu structurant voire peu affectif, les enfants qui en seraient issus ne sont pas trop affectés par la situation tant qu'ils ne peuvent comparer leur situation avec celle d'autres camarades. La socialisation est donc source de comparaisons, qui peuvent amener une stigmatisation négative. Les expériences scolaires peuvent donc être à la base d'une trajectoire qui augmente le risque de criminalité juvénile. En marginalisant les échoueurs scolaires, on les vulnérabilise.

Pour terminer. Il n'est pas possible d'expliquer le phénomène de la criminalité juvénile permanente uniquement en partant des facteurs explicités ci-dessus. Quant à d'autres facteurs peuvent entrer en ligne de compte; le chômage par exemple en fait partie.

## **8- Délinquance sexuelle**

Les violences sexuelles n'ont rien à voir avec le désir sexuel, ce sont des violences particulièrement efficaces pour exercer sur autrui une domination, mettre en place une emprise dégrader, détruire, réduire en esclavage, instrumentaliser les victimes pour son confort personnel.

L'auteur des violences est seul responsable de ses actes, les violences sont intentionnelles et le plus souvent préméditées, la victime est piégée.

Elles sont utilisées comme armes de guerre, comme instruments de tortures, comme armes de domination, d'esclavage de soumission et de prise de possession du corps et du psychisme des victimes tout comme la haine génèrent chez les victimes un sentiment de mort psychique et de réification.

Les hommes majoritairement peuvent s'autoriser à exercer des violences sexuelles dans le cadre d'un rapport de domination et d'instrumentalisation sur les enfants et les femmes, le plus souvent en toute impunité.

### Typologie des violences sexuelles :

#### 1-Attentat à la liberté et à l'honneur sexuels :

User de menace ou de violence envers une personne, en exerçant sur elle des pressions d'ordre psychique ou en la mettant hors d'état de résister et la contraindre à subir un acte analogue à l'acte sexuel.

2- Viol : user de menace ou de violence exercer sur la victime des pressions d'ordre psychique, mettre hors d'état de résister, contraindre une personne De sexe féminin à subir l'acte sexuel.

3- Actes d'ordre sexuel avec des enfants : commettre un acte d'ordre sexuel sur un enfant de moins de 18 ans.

Entrainer un enfant de cet âge à commettre un acte d'ordre sexuel.

Mêler un enfant de cet âge à un acte d'ordre sexuel.

4- Le harcèlement sexuel : Le harcèlement sexuel constitue une atteinte à l'intégrité physique et psychique d'une personne. Il y'a harcèlement sexuel lorsqu'une personne subit un comportement d'ordre verbal, non verbal et/ou physique à connotation sexuelle, une ou plusieurs fois.

Le harcèlement sexuel n'a rien à voir avec un flirt ou une relation amoureuse librement consentie. Il implique un comportement irrespectueux et non désire.

Les mots, les gestes, les attitudes de l'agresseur mettent le victime mal à l'aise et font de plus en plus mal. Le harcèlement sexuel se manifeste par un climat de travail hostile et peut s'accompagner d'un chantage. Plus le temps passe plus la situation devient difficile à vivre pour la personne harcelée : des plaisanteries à première vue anodines peuvent transformer le climat de travail en un enfer si elles se répètent, se font insistantes, s'accompagnent de suggestions et de geste à caractère sexiste.

Ce qui compte dans la définition du harcèlement sexuel, c'est le sentiment de la personne harcelée et non pas l'intention affiche par le harceleur. Bien qu'aujourd'hui

on mette volontiers en avant le fait que les hommes aussi subissent du harcèlement sexuel, force est de constater que la majorité des victimes du harcèlement sexuel sont encore et toujours des femmes.

Selon une enquête très récente, 28% des femmes se seraient senties harcelées sexuellement durant leur vie

De plus les hommes sont responsables de la majorité des actes relevant du harcèlement sexuel et ce y compris lorsque les victimes sont des hommes. Les femmes se disent harcelées quatre fois sur cinq par des hommes et une fois sur sept par un groupe mixte.

Le harcèlement sexuel est donc un comportement sexiste qui renvoie aux rapports de pouvoir entre les sexes, à la domination masculine et aux inégalités persistantes entre homme et femme.

Ces manifestations peuvent être divisées en trois groupes :

- Des manifestations verbales telles que des remarques sur l'apparence physique ou la sexualité des invitations non désirées, des paroles, des plaisanteries déplacées, des manœuvres d'approche accompagnées de promesses, de récompense ou des menaces de représailles.
- Des manifestations non verbales telles que des regards évaluateurs l'étalage ou l'affichage du matériel pornographique.
- Des manifestations physiques telles que des contacts physiques apparemment fortuits, des attouchements, des bousculades, voire des gifles, des corps, des agressions sexuelles.

-Les causes : Le harcèlement sexuel trouve son fondement dans la domination masculine qui, malgré quelques avancées continue à structurer les relations sociales, y compris sur les lieux du travail.

-Les conséquences :

- sur le plan professionnel, la stratégie du harceleur consiste à déstabiliser la personne au point qu'elle perd confiance en elle. Le harcèlement sexuel, s'accompagne souvent de harcèlement psychologique. « Soumise à un stress

important qui va la déstabiliser et lui faire perdre confiance en ses propres capacités, la victime risque de commettre des erreurs professionnelles qui lui seront reprochées et pourront, dans certains cas, justifier une mutation, une rétrogradation ou un licenciement. »

La victime ressent le plus souvent un fort sentiment de culpabilité pour ne pas avoir réussi à dire non. En effet, au début les manifestations du harceleur pouvant paraître anodines, la victime s'accroche à l'espoir que les choses s'arrangent avec le temps, puis elle s'enfonce dans une situation qui dépasse, la culpabilise et l'écrase.

- sur le plan de la santé; il est fréquent que, au bout d'un certain temps la personne harcelée tombe malade, rencontrant le plus souvent des problèmes psychiques, tels des troubles du sommeil, le manque d'appétit, l'anxiété, voire la dépression, qui peuvent être suivis de problèmes psychique, tels par exemple des ulcères, des maux de tête, des eczémas, de l'hypertension artérielle.

- sur le plan social ; les conséquences du harcèlement sexuel se font sentir également au sein du couple et des proches, notamment par des tensions avec le/la partenaire, mais aussi avec les proches (enfants, parents, amis, etc...) qui souvent peinent à comprendre et sous-évaluent la gravité de la situation.

- sur le plan économique ; le climat de travail se dégrade, les relations aux sein de l'équipe se tendent l'absentéisme augmente, la productivité peut même baisser en présence de tels agissements.

5- inceste : du latin incestus « impur » désignait il y'a peu une relation sexuelle soumise à un interdit entre membres de la même famille.

Grâce au militarisme de nombre de femmes et associations, la loi a fini par rapporter un autre degré d'humanité, l'agression sexuelle, tels les attouchements (entre autre) au sein d'une même famille sont considérés et condamnés au même titre que l'inceste.

Les viols et les agressions sexuelles sont qualifiés d'incestueux lorsqu'ils sont commis au sein de la famille sur la personne d'un mineur par un ascendant, un frère,

une sœur ou par toute autre, y compris s'il s'agit d'un concubin d'un membre de la famille, ayant sur la victime une autorité de droit ou de fait.

## 2- Typologie des auteurs de viol :

2-1- Recherche de pouvoir : hommes inadaptés ayant des difficultés à maintenir ou initier des contacts interpersonnels étroits, le viol est une manière de se rassurer ou dénier les doutes relatifs à une virilité vécue comme défaillante. Ils ont besoin de croire que la victime a été séduite ou impressionnée.

2-2- Rage : le but est de blesser de dégrader et de détruire la victime, le délit est impulsif, consécutif à un événement déclencheur.

2-3- Sadisme : agressions ritualisées, planifiées, mauvais traitements érotisés contexte d'une conduite antisociale.

## **9- La récidive**

Le terme récidive vient de latin (recidere) signifiant rechute, sur le plan strictement terminologique la récidive est une notion liée à l'idée d'échec.

Pour considérer qu'il y'a bien récidive plusieurs conditions doivent être réunies. Une des conditions concerne la première condamnation qui doit être de nature pénale. Elle doit encore figurer sur le casier judiciaire et être définitive (pas soumise à appel, la seconde doit concerner une des infractions expressément visées par les textes et de même nature que la première infraction. Enfin elle doit intervenir avant l'écoulement d'une trop longue période après la première condamnation.

Les récidives peuvent être diverses : violente (non sexuelle), générale (criminelle) sexuelle (crime sexuel, délit sexuel).

La récidive sexuelle : est bien trop présente, c'est pourquoi nous parlons de celle-ci ici.

Définition légale : en matière délictuelle le premier terme de la récidive doit être un délit et le deuxième terme le même délit, ou un délit assimilé par la loi commis dans un délai maximum de cinq ans après l'expiration ou la prescription de la précédente peine.

En matière criminelle, le premier terme de la récidive doit être un crime ou un délit puni de 10 ans d'emprisonnement, et le deuxième terme doit être un crime (récidive générale et perpétuelle).

La récidive chez les agresseurs sexuels : il importe de définir quel type de comportement est considéré comme une récidive. Parmi les possibilités on retrouve une nouvelle condamnation pour le même type d'agression sexuelle (envers un enfant ou une femme adulte), Une nouvelle condamnation pour une agression sexuelle, Une nouvelle condamnation pour un délit d'agression sexuelle, une agression sexuelle ou une nuisance sexuelle telle l'exhibitionnisme ou le voyeurisme, une nouvelle condamnation pour un délit violent (agressions sexuelles, voies de fait, meurtre), et une nouvelle condamnation pour un délit violent ou non.

## **10- Crimes féminins**

La problématique des crimes féminins est d'actualité, articles et colloques se multiplient sur ce champ de recherche jusque là encore peu exploré.

Historiquement les théories positivistes, cliniques et sociologiques (culturelles) pensèrent que la criminalité féminine prenait ses sources dans la biologie et la physiologie. La première partie du 20<sup>e</sup> siècle, de Lombroso et Ferrero (1896), Pollack (1950) à Sutherland (1947), associaient le crime féminin aux aspects physiques (menstruation, ménopause ...), et stéréotypes historique-sociaux (soumission, intelligence et forces physiques moindres, sexualité ...) et nombre de facteurs ne sont pas pris en considération (facteurs environnementaux, psychologique, biographique ...).

Ces explications ne sont pas vraiment neurophysiologiques. La psychologie cognitive et neurophysiologique, alliée à la sociologie, permet de tester des pistes d'explication prometteuses (approche bio-psycho-sociale). L'évolution des recherches concernant les femmes. En parallèle de la montée du féminisme, a permis de décrire la délinquance féminine dans sa combinaison d'actions

personnelles – le passage à l'acte – selon les rôles sociaux et sociétaux particuliers des femmes.

Les comportements agressifs des femmes pourraient être induits par des troubles pathologiques mais seulement dans une moindre mesure. Elles ont effectivement des antécédents de consultation psychiatriques ou psychologiques suite aux événements traumatiques vécus, des suivis psychiatriques ou psychologiques et des traitements pharmacologiques (antidépresseurs, Neuroleptiques) mais elles semblent déplacer ces troubles vers d'autres problématiques que l'agression. Comme pour les agresseurs masculins, la maladie mentale ne concerne qu'une minorité de sujets. Les auteurs de violences (hommes et femmes), ont certes des comportements psychopatiques. Non du fait d'une pathologie mentale grave, mais en réaction à des traumatismes infantiles. Toutefois, Les femmes sont davantage soumises aux antécédents psychiatriques, quand les hommes cumulent les antécédents criminels.

En comparaison avec les hommes, nous insistons sur l'apparente organisation des crimes perpétrés par les femmes bien qu'il ne s'agisse pas d'un groupe homogène. Même si les crimes féminins comportent moins de rituels et d'expressions pathologiques, ces crimes peuvent être tout aussi violents que ceux des hommes.

**Manners** a étudié le mode opératoire des femmes serial killers à travers l'analyse de 62 sujets, il en déduit plusieurs techniques opératoires la prostitution le vol et l'escroquerie à leur crimes. Organisées dans leurs crimes pour protéger leur identité pour tuer elles utiliseraient dans l'ordre d'occurrence, le poison, l'arme à feu, la suffocation, le matraquage, l'arme blanche et la noyade.

#### Les motivations du crime féminin :

Le portrait motivationnel des femmes criminelles se différencie clairement de celui des hommes. Les agresseurs féminins sont motivés, dans l'ordre par l'argent, le plaisir, le refus de la maternité, la vengeance et autres (drogue, sexualité) surtout un tiers des femmes étudiées combinent divers motifs la combinaison porte essentiellement sur l'absorption de substances psycho-actives avant le crime, l'alcool en tête. Le passage à l'acte ne semble pas si sophistiqué et réfléchi,

seulement un tiers d'entre elle imaginerait le crime, quand la quasi moitié attaque impulsivement, sans réflexion préalable.

Comme pour les hommes, les éléments déclencheurs du crime chez les femmes se trouvent dans une période de mal-être, des difficultés sociales et personnelles, comme le vécu d'un décès ou la reviviscence de traumatismes.

#### **4- Comment mesurer la criminalité au quotidien :**

Cinq grands indicateurs de la criminalité sont utilisés :

1. Le nombre de plaintes enregistrées par la police : (statistiques policières) grâce à dénonciation de l'infraction.
2. Le nombre de condamnations : (statistiques de la justice) ; tout ce qui figure au casier judiciaire, tout les condamnations.
3. Le nombre de personnes en prison : (statistiques pénitentiaires), soit le fait de compter les personnes qui rentrent en prison (statistiques de stock).
4. Sondages de victimisation : sondages par lesquels on va construire un échantillon représentatif de la population (ce que je trouve sur un échantillon va pouvoir être généralisable pour la population entière et j'obtiendrai les mêmes résultats avec deux échantillons différents considérant la même information).
5. Sondages de criminalisation auto-révélee : échantillon de gens aux quels on va demander par entretien par téléphone ou autre, s'ils ont déjà commis des infractions comment prévenir la criminalité ?

On peut prévenir la criminalité par le fait d'infliger des sanctions. La dissuasion peut se faire vis-à-vis de 2 catégories de personnes :

- celle qui a déjà commis l'infraction pour qu'il ne récidive pas (présentation spéciale spécialement adressée à celui qui a commis une infraction)
- les délinquants primaires (tout le monde, qui fait des mini-infractions)

1/ Prévention générale : infliger une sanction à quelqu'un et la communiquer pour que l'ensemble de la population n'ait pas envie de se faire punir.

2/ Prévention spéciale : quand on cherche à la mesurer on prend plus taux de criminalité, mais le taux de récidive, en effet il y'a récidive si la prévention spéciale n'est pas efficace.

### **5- Victimes et victimologie :**

La victime d'un crime (ou d'un délit) dispose généralement d'une action en justice qui lui permet de demander réparation du préjudice (matériel ou moral) résultant de cette infraction, cette action est distincte de celle exercée, au nom de la société qui tend à l'application d'une peine.

La victime n'est donc pas ignorée par la société, une indemnisation est à la charge de l'état.

Longtemps négligée, la victime est aujourd'hui devenue un objet de préoccupation pour les responsables de la politique criminelle comme elle l'a été pour la criminologie.

L'évolution pénale a consistée dans le droit pénal moderne à retirer à la victime la direction du procès pénal pour la confier à l'autorité judiciaire chargée de défendre l'ordre public.

Sur le plan de la recherche, il s'est ainsi développé une approche victimologique qui s'intéresse à tout ce qui se rattache à la victime, sa personnalité, ses traits biologiques, moraux et psychologiques, ses caractéristiques socioculturelles, ses relations avec le criminel et enfin son rôle et sa contribution à la genèse du crime.

Le victimologie vise à promouvoir des mesures destinées à prévenir les risques encourus par les sujets qui constituent des cibles privilégiées dans certaines situations pour les délinquants.

L'intérêt suscité par les victimes a contribué à développer une conception

Réparatrice de la justice mettant l'accent sur la personne de la victime alors que depuis plus de quarante années la notion de traitement du délinquant faisant de ce dernier un des acteurs principaux du procès-pénal.

## 6- Théories du phénomène criminel :

**1. Théorie de l'anomie (Durkheim) :** pour Durkheim la transition de la société archaïque à la société moderne entraîne des désirs, toujours plus nombreux et plus importants. Mais la société ne parvient pas à satisfaire l'entier de ses désirs. L'écart qu'il y'a entre les désirs et les moyens disponibles c'est l'anomie, anomie qui va engendrer un nombre de problèmes sociaux dont le suicide et le crime.

La théorie de Durkheim a été reprise, notamment par Merton, un sociologue américain qui a créé une nouvelle théorie de l'anomie et selon lui, les buts sociaux sont les mêmes pour tous (on veut tous avoir des habits à la mode, etc...) en revanche les moyens sont différents chez les uns ou chez les autres. Cette différence se serait l'anomie chez Merton.

Ce que Merton théorise c'est que pour atteindre le but social l'individu, innove, innovation qui peut passer par la criminalité.

Merton prend un exemple, celui du sport, dans le sport à un moment donné, on a décidé que l'important ce n'était pas de faire une activité dans laquelle on respecte les règles de jeu, mais c'était de gagner. Et dès que le plus important c'est de gagner, les gens sont prêts à innover pour y parvenir. Il s'agit donc d'améliorer les moyens à disposition. Moyens qui commencent par être légaux, mais qui peuvent rapidement dériver sur des tricheries.

Ce que cette théorie permet de dire concernant la pauvreté n'est pas criminogène en soi, être pauvre dans une société riche, c'est être dans un état d'anomie, ce qui entraîne de l'innovation qui peut être composée de violence.

L'anomie semble donc pouvoir expliquer la criminalité en relation avec pauvreté.

On utilise aussi l'anomie pour expliquer la délinquance juvénile car nous sommes des animaux sociaux, nous devons faire partie d'un groupe, or les habits, le coiffeur, etc... Sont très chers et il n'est pas toujours possible pour l'individu de se procurer ces biens.

La théorie de l'anomie est une théorie sociologique qui a tenté d'expliquer la délinquance sexuelle car il existe dans notre société des croyances qui veulent qu'un couple normal devrait entretenir des relations sexuelles par semaine. Croyances dont nous sommes les victimes, car lorsque ces croyances deviennent des buts et que nous ne les atteignons pas il y'a frustration.

Frustration que l'on va appeler de l'anomie qui va entraîner de l'innovation qui peut être illégale (on va voir une professionnelle, ou prendre un gamin).

**2. Théorie du conflit des cultures :** Cette théorie vient d'un sociologue américain nommé Sellin en 1938. A cette époque, Chicago (où vivait Sellin) comptait de nombreux immigrants, or, où va s'installer un immigrant quand il arrive dans une ville ? puisqu'il ne possède pas beaucoup d'argent, dans des logements bon marché, donc plutôt au centre ville. de fait, la ville va connaître des zones de cultures différentes et devient pluri culturaliste.

Sellin va alors émettre quatre postulats :

- Les lois pénales et les règles morales sont infiniment variables d'une culture à l'autre.
- Chacun d'entre nous est parfaitement intégré à sa culture ; socialisation parfaite.
- En violant les normes, le délinquant suit ses propres normes. les infractions sont conformes à sa culture.
- Du point de vue du délinquant, le crime n'est jamais une violation de la norme, mais le respect de sa sous-culture.

Il y'a crime lorsqu'il y'a conflit de culture, il y'a aurait pas de crime sans pluriculturalisme.

**3. Théorie de la brutalisation :** l'état montre l'exemple de la brutalité (armée, police) et les gens (les concitoyens, l'intègrent et le reproduisent).

**4. Théorie de l'association différentielle :** c'est une théorie d'un américain de Chicago ; Sutherland en 1947. Il voulu faire une théorie déterministe (réponse absolue, toutes les causes sont expliquées. Et a émis neuf points :

- Le comportement criminel est appris

- Il est appris au contact d'autres personnes, par communication
- Il s'apprend à l'intérieur d'un groupe restreint de relations personnelles
- On apprend les techniques de commission (comportements) et les attitudes criminelles
- Cet apprentissage est fonction de l'interprétation positive ou négative des dispositions légales (les lois envigues)
- Ou devient criminel si l'interprétation négative des lois l'emporte sur l'interprétation positive.
- Le basculement dans le crime dépendra de la durée de la fréquence des contacts avec les autres.
- Il n'y a pas seulement imitation mais également apprentissage de la délinquance
- Le but n'est pas la raison du délit, car tout but peut être atteint par diverses voies.

L'idée principale de cette théorie c'est que le comportement criminel est appris et les médians n'ont peut-être pas d'influence sur le comportement, mais ils peuvent influencer les modes opératoires. On ne se suicide pas en voyant un suicide à la T.V mais on peut y voir une méthode pour mettre fin à ses jours.

**5. Théorie du contrôle social :** définit la déviance comme un penchant naturel de l'homme. On part de l'idée que l'individu est criminel et il faut ensuite socialement contrôler les gens. Plus le contrôle social est grand, moins les gens seront déviants.

## **7- De la sociologie criminelle à la sociologie pénale :**

La criminologie dans ses aspects sociologiques est une discipline relativement jeune. Le mot "criminologie" a été employé semble-t-il pour la première fois par le français Topinard (Paul) dans un livre paru en 1889 qui s'intitule "l'anthropologie criminelle".

De leur côté, les auteurs de manuels de criminologie nous enseignent que les fondateurs de la criminologie ont été trois savants italiens :

- Lombroso (Cesare) (1835-1909), médecin militaire dont l'ouvrage "l'uomo délinquante" paru en 1876 sous le titre "l'homme criminel constituerait, en quelque sorte l'acte de naissance de la criminologie.

- Ferri (Enrico) (1856-1929), professeur de droit et sociologue, auteur d'un livre intitulé "sociologie criminelle" paru en 1881 sous le titre "les nouveaux horizons du droit pénal".

- Garofalo (Raffaele) (1851-1929) magistrat qui publia en 1885 un livre intitulé "criminologie".

Ce que l'on peut dire, c'est que la criminologie est née il y'a donc à peine plus d'un siècle.

Au fait, elle apparait avec la constitution de l'école positiviste italienne à laquelle appartiennent d'ailleurs Lombroso et Ferri.

L'école positiviste italienne proclame la nécessité d'étudier à côté du délit légal – domaine réservé des juristes- l'homme délinquant (d'où l'anthropologie criminelle de Lombroso) et les conditions sociales de la délinquance (d'où la sociologie criminelle de Ferri), ces deux orientations complémentaires se fondent dans une discipline nouvelle la criminologie.

La criminologie est donc née d'une révolte : il s'agit de s'insurger à la fois contre la science pénale traditionnelle qui ne veut connaître que de l'infraction –entité juridique- et contre la réaction classique contre le crime qui s'enferme dans une conception retributive de la peine doit d'abord protéger la société (mesures de sûreté) Ainsi, comme le note M. Foucault, dans son livre " surveiller et punir " (1975), " la criminologie " naît quand l'homme criminel devient un nouveau champ de connaissance scientifique ", autrement dit quand l'homme peut être considéré non plus comme objet juridique, mais comme objet livré à l'analyse des sciences sociales.

L'histoire de criminologie peut être découper en deux grandes périodes :

- Du XIX à 1975, environ où l'on pose finalement la question : " pourquoi " le crime ?

- A partir de 1970, où l'on va poser une nouvelle question : "qu'est ce que " le crime ?

A l'origine donc, la criminologie classique n'a cessé d'être un discours sur le pourquoi ? Quelle sont les causes de la délinquance ? Pourquoi devient-on délinquant ?

La criminologie s'est alors inlassablement interrogée sur les raisons qui conduisaient certains individus à passer à l'acte criminel, donc sur les différences entre délinquants et non-délinquants ; et pourquoi devient-on délinquants ?

La première solution qui vient à l'esprit a consisté à chercher le siège de cette différence dans la personne même du délinquant sur le thème "ils ont le crime dans le sang". Ainsi à l'origine, on a cru trouver la cause du crime dans la constitution bio-anthropologique de l'individu (c'est, au moins au départ l'idée de Lombroso avec le thème du "criminel-né").

Aujourd'hui, On préfère parler de personnalité criminelle dont les traits sont considérés selon les écoles, comme innés ou comme acquis, comme stables ou relativement mobiles.

Cette conception de la criminologie, conçue comme science du délinquant est encore très vivace.

Elle s'exprime aujourd'hui dans différents courants et notamment, le courant de la criminologie bio-psychologique. Bien sur, l'idée lombrosienne d'un "criminel-né" a fait long feu quoique l'on se soit interrogé dans les années 1970 sur l'existence d'un chromosome du crime. Toutefois dans l'explication du phénomène criminel ce courant privilégie aujourd'hui l'étude des facteurs psychologiques, qui seraient spécifiques à la personne du délinquant. Les théories qui relèvent de cette orientation sont assez nombreuses ; théorie de l'inadaptation biologique du suédois Olaf kinberg ("problèmes fondamentaux de la criminologie" 1959), théorie de la constitution délinquantielle de l'italien Benigno Ditullio ("Manuel d'anthropologie criminelle" 1951), ou encore, théorie du passage à l'acte du psychiatre belge etienne De Greef

("Introduction à la criminologie", 1937), ou théorie de la personnalité criminelle du français Jean Pinatel ("la criminologie", 1960).

Dans l'histoire des idées criminologiques à ce premier courant est venu s'ajouter un autre type d'explication du phénomène criminel. Ce deuxième courant, à la question pourquoi devient-on criminel répond "parce que le père boit et que la mère fait le trottoir", parce qu'on est pauvre et sans instruction", bref on devient délinquant est alors considéré comme différent, non plus par ce qu'il est mais en tant que cas social : à cause de ses conditions de vie, il pose un problème à la société.

L'explication devient alors de nature sociale : on ne naît pas délinquant, on le devient parce que l'on vit dans tel milieu social ou urbain, ou encore à la suite d'un apprentissage culturel. La célèbre théorie de Alexandre Lacassagne se résume dans deux formules, qui illustrent bien ce mouvement : « les sociétés n'ont que les criminels qu'elles méritent » et « le milieu social est le bouillon de culture de la criminalité, le microbe c'est le criminel, un élément qui n'a d'importance que le jour où il trouve le bouillon qui le fait fermenter ».

Explication sociale, mais pas encore explication sociologique : pour Lacassagne, la société, le milieu social ne fait que révéler ou non la nature criminelle de certains individus, nature intégralement déterminée à l'avance par leur hérédité.

Là encore, l'explication est de type causaliste : on devient délinquant à cause de la société ; jusque dans les années 1960, l'explication des grandes théories sociologiques classiques à la criminologie c'est constamment opérée dans une telle perspective.

1- L'ébranlement de cette grande tradition étiologique ( la recherche des causes de la délinquance, vint au début des années 1960, de l'irruption progressive de la notion de réaction sociale dans le champ de préoccupations criminologiques. L'idée est que l'on devient criminel à cause de la " réaction sociale " la terme de réaction sociale, peut être défini comme l'ensemble des moyens - les institutions pénales - que la société va se donner et mettre en œuvre pour réagir face au crime : en matière pénale, la réaction sociale va se manifester par la suite et la répression du délinquant.

Or, pendant longtemps, la criminologie considérait la réaction sociale - plus précisément donc la justice pénale - comme à peu près hors de son champ d'étude. On affectait de juger ses interventions transparentes.

Ainsi, on considérait implicitement la justice pénale comme un outil permettant d'atteindre le délinquant et de chercher l'élément de différence permettant de rendre compte de son comportement hors norme. Autrement dit, pour comprendre et expliquer le phénomène criminel, on se disait qu'il suffisait d'étudier les condamnés comme si l'intervention de la justice pénale était totalement neutre.

Bref, l'étude des mécanismes et des processus de réaction sociale était abandonnée aux spécialistes de la procédure pénale.

A partir des années 60, certains courants de pensée vont inclure l'étude de la réaction sociale dans le champ de la criminologie. Il en est ainsi des théories interactionnistes, inspirée de la pensée de Georges Herbert Mead, ou encore de la théorie de l'étiquetage de E. Lemert ou H. Becker. On peut résumer la pensée de ce courant, que nous étudierons plus loin en détail en disant que pour ses tenants, la réaction sociale doit être prise en compte dans la genèse du comportement délinquant. Le passage par la justice pénale, par exemple par ses impositions de rôle, constitue le délinquant comme différent en le traitant de façon discriminatoire, ségrégative et stigmatisante. C'est ainsi que la réaction est stigmatisante. On est étiqueté comme délinquant durable.

Par rapport au courant précédent nous voyons que la réponse à la question " pourquoi devient-on délinquants ? " a changée. La cause de la délinquance ne se tient plus dans la personnalité du délinquant ou dans ses conditions de vie, mais dans l'action stigmatisante de la réaction sociale.

Mais en même temps, nous pouvons remarquer que la question est toujours fondamentalement la même : On recherche toujours en réalité ce qui rend le délinquant différent des autres et permet donc d'expliquer son comportement mais on n'en situe plus le siège dans sa personne ni dans ses conditions de vie. C'est "

l'audience", le passage par le système de justice pénale qui en affichant l'individu délinquant le constitue comme tel.

En mettant l'accent sur la réaction sociale va ouvrir des champs d'étude nouveaux pour la criminologie et lui permettre de poser une autre question " que ce que le crime ? "

Depuis les années 1970, certains auteurs ont approfondi la notion de réaction sociale, en faisant remarquer que son intervention ne se situait pas seulement après la commission d'une infraction, mais encore en amont par le processus d'incrimination : il ne peut y'avoir de délinquant que parce qu'auparavant la loi pénale a crée l'infraction : en d'autre termes, pour qu'il y'ait un criminel, il faut d'abord un crime, C'est-à-dire un comportement que la loi considère comme répréhensible.

La criminologie devient alors une sociologie appliquée à une activité sociale bien particulière. L'activité pénale : Elle est donc une sociologie du pénale, que l'on nomme pour faire une sociologie pénale. La sociologie pénale va donc s'intéresser au crime mais à la différence des courants précédemment examinés, elle refuse la définition juridique du crime telle qu'elle est donnée par les juristes : elle va s'interroger sur la logique sociale de la logique juridique et rechercher, en étudiant la façon dont la loi pénale se crée puis s'applique dans notre système sociale.

## **8- Fonctions de la sanction pénale**

Les buts de la réaction sociale au crime sont de deux ordres : moral et utilitaires. Il y a eu pendant longtemps l'idée que la sanction devait simplement permettre de purifier une âme souillée par le commission de l'infraction. Ce n'est désuet que depuis le 18<sup>e</sup> siècle, moment ou la différence entre pêché et crime a été opérée.

On a surtout transité de l'expiation vers une autre fonction morale de la peine, que l'on peut appeler la rétribution, ou le fait de punir quelqu'un de manière aussi forte que le crime qu'il a commis. Il y'a la une idée purement morale. (Loi de talion).

Cette loi, aujourd'hui regardée avec condescendance, est contenue dans de nombreux textes religieux, car il s'agissait à l'époque d'un progrès. La rétribution est donc l'élément moral qui veut qu'une contrepartie à ce qu'il a fait doit être subie.

Dans notre société, on veut que cela serve à quelque chose, on essaie donc de trouver des fonctions utilitaires, on va donc penser à un certain nombre de fonctions utilitaires de la peine.

- Le maintien de la cohésion sociale (Durkheim toute société a besoin de sanctions, car elles créent la cohésion sociale).
- La resocialisation, les systèmes pénaux continentaux sont généralement des systèmes qui prônent la resocialisation par les sanctions afin que l'individu qui les subit devienne meilleur que ce qu'il était avant.
- l'intimidation : le but de la sanction doit être la prévention spéciale d'abord, la générale ensuite.
- L'élimination : soit par la mort, soit par l'exile, le bannissement, l'expulsion ...etc. soit par la neutralisation (internement à vie).
- La réconciliation : on est dans un autre type de système, dans lequel on pourrait imaginer mettre en relation auteur et victime (médiation ou conciliation) cela est utilisé dans plusieurs pays.
- La réparation : une autre forme de la justice qui sera de recoudre le tissu social déchiré par une infraction pour faire en sorte que les gens, puissent, après la commission de l'infraction, vivre ensemble.

## **II- Violence, agression et maltraitance**

La violence a sans doute toujours fait partie de la vie humaine. On peut en voir les diverses conséquences dans toutes les régions du monde. Violence qu'elle soit auto-infligée, collective ou dirigée contre autrui, figure parmi les principales causes des décès dans le monde parmi les personnes âgées entre 15 à 44 ans.

## 1- Définition de la violence et agression physique

La définition de l'agressivité de l'agression physique et de la violence sont multiples en recherches dans les sciences sociales.

Certains chercheurs vont définir l'agression de manière très générale comme étant **un comportement entre les membres d'une même espèce ayant pour but de causer la douleur et/ou des blessures à un autre membre.**

Ce genre de définition peut inclure plusieurs formes d'agression :

- Agression verbal : crier et injurier une personne
- Agression indirecte ou symbolique : exclure une personne en diminuant son statut social.
- Agression réactive : agression plutôt impulsive et anxieuse face à une menace perçue.
- Agression proactive: agression prédatrices et généralement intentionnelle donc planifiée.

**La violence, quant à elle, est une forme extrême d'agression physique qui pourrait être une continuité hétérotopique de l'agression physique ou une forme d'agression qualitativement différente dont les causes pourraient être différentes des formes mineures d'agression.**

Une définition trop large de l'agression ou trop restreinte est problématique dans une perspective développementale puisque celle-ci peut se manifester de plusieurs manières à différents âges.

Un point important concernant l'agression physique est qu'elle est commune aux animaux et aux humains, elle peut être présente dans toutes les phases du développement de la naissance jusqu'à la vieillesse, et elle n'implique pas d'éléments d'intentionnalité.

Il est aussi important empiriquement de distinguer l'agression physique comme un trait différent d'autres comportements perturbateurs présents dès la petite enfance comme l'hyperactivité et l'opposition ou bien de notions très générales comme le

contrôle de soi puisque ces concepts n'ont pas une implication criminelle directe comme l'agression physique peut l'avoir dans presque toutes les sociétés humaines.

En psychologie sociale, les chercheurs mettent souvent une emphase particulière sur l'impact négatif d'un acte sur la victime tout en essayant d'inférer l'intention de l'acteur en émettant un jugement moral. Trois facteurs sont centraux à ce jugement : les normes culturelles, les facteurs antécédents à l'acte ainsi que les conséquences de l'acte.

## **2- Définition de la maltraitance :**

Définition : le mot est d'apparition récente (Le Robert, dictionnaire historique de la langue française, indique la date de 1987) il apparaît dans le cadre de travaux sur les enfants maltraités et s'applique aux mauvais traitements qui leur sont infligés. Plus largement, les maltraitements constituent une problématique commune à des populations particulières, composées de personnes dépendantes et/ou vulnérables : enfants, femmes, personnes handicapées, personnes âgées. Il s'agit de faits inscrits dans une relation dans laquelle l'un des protagonistes exerce une force sur un autre et/ou dans une relation de dépendances, voire également dans une relation de protection.

La maltraitance peut être générée par des actes mais aussi par leur absence, sous forme d'abandon, de négligence, elle peut impliquer la famille et la société.

### **1. La maltraitance des enfants :**

Enfants maltraités sont victimes de violences physiques cruauté mentale, abus sexuels, négligences lourdes ayant des conséquences graves sur son développement physique et psychologique.

### **2. Maltraitance des personnes âgées:**

La maltraitance des personnes âgées montre la complexité du phénomène.

Les facteurs de risque de maltraitance et de négligence, tant à domicile qu'en institution reposent essentiellement sur le manque de communication entre les personnes âgées, les familles et les professionnels.

### 3. Maltraitance des personnes handicapées:

D'après une enquête recensée par un groupe de travail européen, le fait d'être une personne handicapée multiplie par trois les risques de subir un acte de criminalité, en matière de maltraitance la personne handicapée mentale est particulièrement vulnérable, elle ne dispose pas toujours de la capacité à analyser ce qui relève ou non de la maltraitance. Il lui est également difficile de s'exprimer ou d'être entendue.

Les interactions entre handicap mental et maltraitance sont complexes, d'une part l'absence de soin, les négligences graves, les maltraitements physiques.

### **3- Typologie de la violence :**

Dans sa résolution WHA 49.25 de 1996 où elle déclare que la violence est un problème de santé publique important l'assemblée mondiale de la santé divise la violence en trois grandes catégories correspondant aux caractéristiques de ceux qui commettent l'acte violent.

**1- violence auto-infligée :** se subdivise en comportements suicidaires (pensé suicidaires tentative, de suicide) et sévices auto-infligés (acte tels que l'automutilation).

**2- Violence interpersonnelle :** se divise en 2 catégories :

**A- Violence familiale** à l'égard d'un partenaire intime, violence entre membres d'une famille ; ce type de violence se produit habituellement dans le foyer (violence contre le partenaire victime, maltraitance des enfants, etc...

#### **a. Violence Domestique**

Définition de la violence domestique :

On est en présence de violence domestique dès lors qu'une personne exerce une menace d'exercer une violence physique, psychique ou sexuelle au sein d'une relation familiale, conjugale ou maritale en cours ou dissoute. Cette fait apparaitre

que la violence domestique survient aussi dans les couples ne vivant pas ensemble ou séparés.

#### Caractéristiques principales de la violence domestique:

La violence domestique englobe divers schémas et formes de violence, néanmoins, il est possible de définir des caractéristiques principales de la violence domestique qui permettent de la différencier d'autres actes de violence, par exemple de la violence dans l'espace public.

- Il existe un lien émotionnel entre l'auteur et la victime, ce lien subsiste souvent même après une séparation ou un divorce.

- Les actes violents se déroulent la majeure partie du temps à la maison; c'est-à-dire dans un endroit sensé offrir sécurité et protection.

- En exerçant ou en menaçant d'exercer une violence corporelle, une violence sexuelle ou une violence psychique grave, l'auteur de la violence porte atteinte à l'intégrité corporelle et/ou psychique de la victime.

- La plupart du temps la violence domestique est exercée sur une longue durée et son intensité augmente généralement avec le temps, fait exception, le comportement agressif ponctuel en situation de conflit.

- Il y'a un rapport évident entre la domination dans la relation et l'exercice de la violence. Dans le cas de la violence domestique, l'auteur de la violence profite souvent d'un rapport de force asymétrique.

#### Type de la relation en présence dans un contexte de violence domestique :

La violence domestique est fréquemment identifiée à la violence envers les femmes dans les relations de couple, cette notion comprend cependant d'autres types de relations familiales et de partenariat. Il importe donc aussi de différencier et de tenir compte de ces relations si l'on entend assurer une protection des victimes efficace et offrir aux victimes et aux auteurs un service de consultation adéquat. Il faut en outre tenir compte du fait que les auteurs ne se montrent pas violents uniquement à l'encontre d'une personne mais que leur attitude s'étend fréquemment à plusieurs membres de la famille ou même hors du cercle familial. La violence dans le

couple s'accompagne de surcroît souvent de violence à l'encontre des enfants. Une personne peut être la victime de plusieurs auteurs et il peut même arriver à l'intérieur de la relation familiale, qu'elle soit à la fois victime et l'auteur.

Les types de relations suivantes peuvent être le théâtre de la violence domestique :

- Violence envers les femmes dans les relations de couple et dans des situations de séparation ;
- Les enfants Co-victimes de la violence dans les relations de couple et dans des situations de séparation.
- Violence envers les personnes âgées dans le cadre familial.
- Violence des parents ou de leur partenaire envers leurs enfants et adolescente(s).
- Violence des enfants et des adolescente(s) envers leurs parents.
- Violence entre frères et sœurs.

Forme de la violence domestique:

La violence domestique connaît plusieurs formes qui peuvent se manifester de manière isolées ou combinées. En outre ces formes se différencient en fonction du type de relation, du sexe et de l'âge des personnes impliquées.

Les diverses formes de violence peuvent être exercées de manière effective ou se présenter sous forme de menaces. Elles peuvent survenir aussi bien dans un contexte de vie commune qu'entre personnes vivant séparément.

La violence physique englobe différents actes pouvant aller jusqu'à entraîner la mort : coups avec ou sans instruments, bousculades, secousses, morsures, étranglement, ligotages, jet d'objets, etc...

La violence physique est la forme de violence la plus évidente et en règle générale, la plus facile à démontrer. Elle est le plus souvent exercée en combinaison avec d'autres formes de violence.

La violence sexuelle englobe toutes les pratiques sexuelles non désirées ou tolérées. Cela va de la contrainte à accomplir des actes sexuels ou au viol jusqu'à l'humiliation sexuelle.

L'exploitation sexuelle des enfants et adolescent-e-s comprend toutes les formes d'actes sexuels à leur encontre ; indépendamment du fait qu'ils ont été commis par des adultes ou des mineurs

La violence psychique englobe aussi bien les menaces graves, la contrainte, la privation de liberté le harcèlement, violence discriminatoire comme afficher du mépris, injurier, humilier, ridiculiser, faire passer la victime pour idiote ou folle, utiliser les enfants comme moyen de pression, culpabiliser, intimider ou insulter.

L'exercice continu de tels actes de violence a un impact -parfois grave- sur l'estime de soi et sur la santé des personnes concernées. Certaines expériences de violence "indirectes" sont aussi comprises dans la catégorie de la violence psychique, tel le fait pour un enfant d'assister à la violence exercée dans la relation conjugale de ses parents,

La violence sociale englobe les restrictions imposées à la vie sociale d'une personne comme par ex l'interdiction ou le contrôle stricte des contacts familiaux ou extérieurs, l'enfermement.

La violence économique englobe l'interdiction de travailler, le travail forcé, la saisie du salaire.

La violence sociale comme psychique. Elles se traduisent par des comportements qui ont tous pour but d'exercer un contrôle sur la victime et de réprimer son libre arbitre.

#### Conséquences de la violence domestique:

Conséquences pour les personnes touchées :

Conséquences sur la santé : la plupart du temps les personnes touchées par la violence ont à souffrir de problèmes de santé. Outre les séquelles visibles. Comme les blessures, il faut compter avec les préjudices psychiques et les séquelles (psycho) somatique ou les problèmes de santé chroniques, de même qu'avec les "stratégies de survie" mettant la santé en danger, comme l'abus de drogues. Il faudrait aussi tenir compte du fait que, en situation de violence psychique et de contrôle, les

conséquences sur les personnes touchées peuvent être beaucoup plus graves que dans un contexte de violence physique.

La violence domestique laisse des traces directes flagrantes de nature physique et psychosomatique et cela se traduit par des blessures de gravité variable, des douleurs chroniques, des troubles alimentaires, on observe très fréquemment des troubles de la mémoire ou de la concentration des insomnies un état de nervosité et d'angoisse pouvant déboucher sur des attaques de panique et des dépressions. On peut également voir survenir une dépendance à l'alcool ou à d'autres drogues et un état suicidaire. Les femmes ayant vécu des violences ont significativement plus de problèmes de santé que les femmes qui ne sont pas touchées par la violence.

Conséquences sociales et financières :

Aux problèmes de santé s'ajoutent des problèmes sociaux, comme la stigmatisation et l'isolement qui en découle les victimes.

Conséquences économiques :

Le calcul des coûts économiques représente une donnée essentielle qui permet d'identifier les conséquences de la violence domestique d'une part pour les personnes touchées et, d'autre part, pour la société dans son ensemble.

Le calcul des coûts occasionnés à la société par la violence domestique tient compte des coûts directs tels que : coûts de justice, coûts des interventions policières, coûts sanitaires, coûts du travail social.

Par ailleurs, le phénomène de la violence domestique occasionne des coûts indirects tels que : absence du travail en raison de maladie, incapacité à l'employeur qu'à l'employée.

## **b. La violence conjugale**

Comment reconnaître une situation de violence conjugale ?

Il existe certains indices permettant de présumer l'existence de violence conjugale les éléments d'observation cités ci-dessous sont à prendre avec précaution : ils ne

constituent pas une preuve absolue de ces violence mais lorsque plusieurs membres de la famille présentent plusieurs de ces caractéristiques, il faut se mobilier pour déterminer le degrés de dangerosité de la situation.

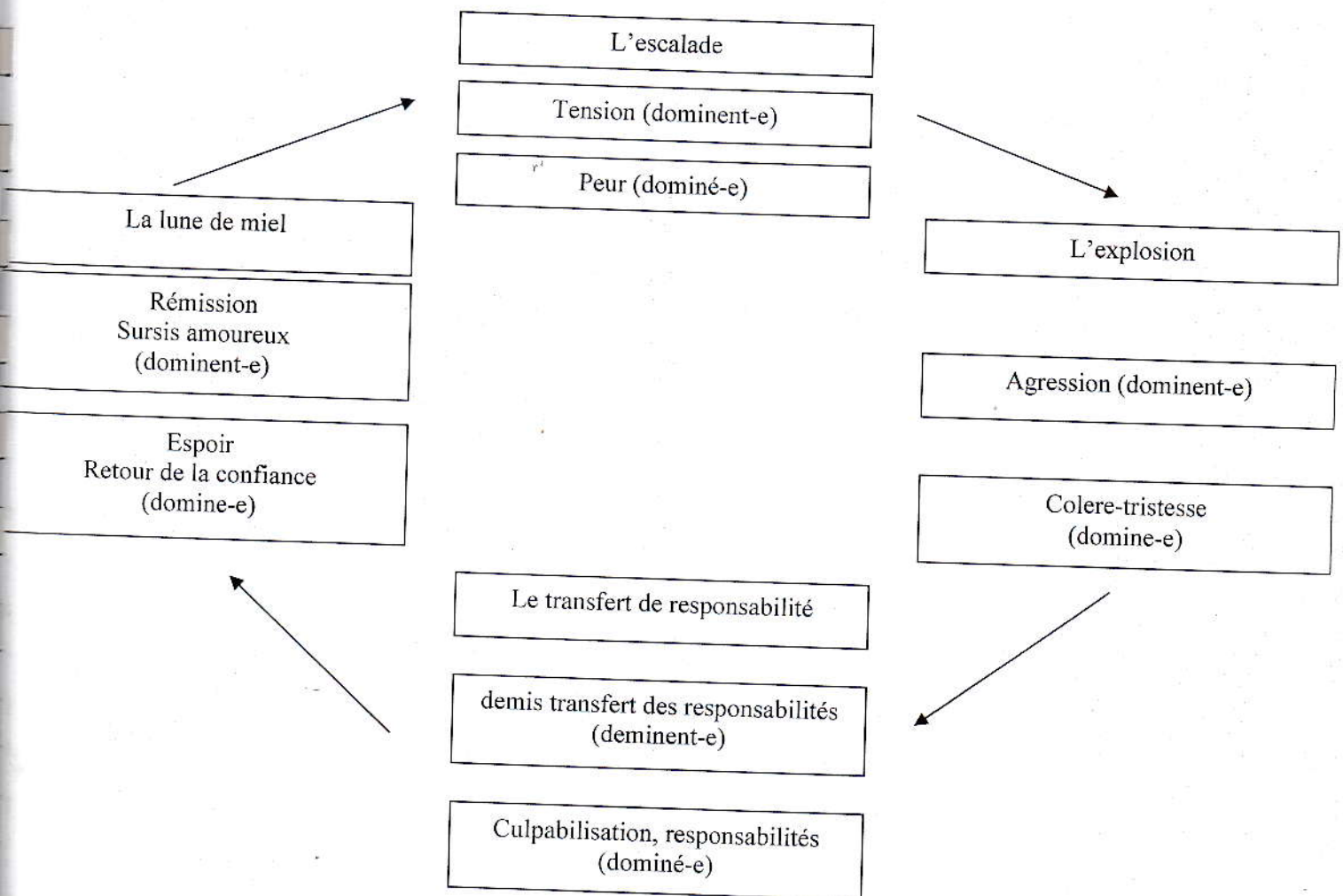
|        | <b>comportements</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | <b>Symptomes<br/>apparents</b>                                                                                                                                                                                                                                                      | <b>Attitudes et état<br/>émotionnel</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <b>Autres<br/>symptômes</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|--------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Femmes | <p>-prend peu<br/>difficilement la<br/>parole.</p> <p>-reste silencieuse si le<br/>mari est présent</p> <p>-sollicite<br/>constamment<br/>l'approbation du<br/>conjoint</p> <p>-Se présente comme<br/>effacée, se dit<br/>incompétente,<br/>incapable, se<br/>dévalorise<br/>perpétuellement</p> <p>-valorise fortement le<br/>rôle masculin et son<br/>importance pour la<br/>famille</p> <p>-problèmes de santé<br/>recurrents</p> | <p>-blessures et<br/>localisation de<br/>celles-ci :</p> <p>ecchymoses et<br/>hématomes</p> <p>-discordance entre<br/>le constat et les<br/>explications<br/>fournies</p> <p>-engagement non<br/>tenue rendez-vous<br/>annulé retard</p> <p>-manque de soins<br/>de la personne</p> | <p>- Gène</p> <p>- Tristesse</p> <p>- Honte</p> <p>- anxiété</p> <p>- Attitude</p> <p>- craintive</p> <p>- indecision</p> <p>- indisponibilité</p> <p>- nervosité</p> <p>- repli sur soi</p> <p>- reticence à<br/>l'échange (amical,<br/>familial)</p> <p>- tendance à se<br/>dévaloriser</p> <p>- tendance à<br/>banaliser la<br/>situation</p> <p>- tendance à<br/>défendre l'auteur</p> | <p>-plainte chronique<br/>de mauvaise santé</p> <p>-problèmes<br/>psychosomatique<br/>s</p> <p>-consommation et<br/>abus de<br/>médicaments,<br/>drogue, alcool</p> <p>- tentative de<br/>suicide</p> <p>-absentéisme au<br/>travail</p> <p>-dépendance<br/>économique</p> <p>-problèmes<br/>conjugaux</p> |

|        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|--------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Hommes | <ul style="list-style-type: none"> <li>-répond a la place de sa conjointe, lui compe la parole lui adresse des messages l'incitant a se taire</li> <li>-jaloux, exclusif, possessif,</li> <li>-double personnalité sociable pour autrui, violent dans l'intimité</li> <li>-coupe sa partenaire a ses relations familiales</li> <li>-met en place un mécanisme d'emprise moral</li> <li>-manipulation de structrice</li> <li>-enfant agressif, toujours prêt à se battre</li> <li>-enfant passif, effacé, craintif</li> <li>-tension et violence</li> </ul> |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>-Attitude défensive</li> <li>-Attitude de provocation et intimidation</li> <li>-Rejet de toute responsabilité sur sa conjointe</li> <li>-Regard d'intimidation</li> <li>-Identification à l'agresseur comme défense psychique</li> <li>-Enfant position de protection parentale vis-à-vis du parent faible</li> <li>-mal au ventre</li> <li>-comportement de provocation</li> <li>Automutilation</li> <li>-Consommation de produits illicites</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>-Jalousie pathologique</li> <li>- Alcool</li> <li>- Drogue</li> <li>- Attitude de fuite</li> <li>-Déménagement de la famille</li> <li>-Comportement agressif</li> <li>- fugue</li> <li>- Enfant qui vit dans sa bulle qui passe totalement inaperçu</li> <li>- tentative de suicide</li> <li>-Comportement délinquant.</li> </ul> |

dans la fraterie  
-enfant qui agresse et  
dénigre sa mere  
-enfant qui protège sa  
mère.

-Refus d'aller à  
l'école

## Le cycle de la violence conjugale



### **c. La violence faite aux femmes**

La violence exercée à l'encontre des femmes existe sous diverses formes dans tous les pays et dans toutes les cultures : esclavage domestique, violence conjugale, harcèlement sexuel, etc....

La définition de la violence à l'égard des femmes varie, mais la définition la plus largement acceptée et celle émise par la déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, adoptée par l'assemblée générale de l'ONU en 1993 (Résolution A/RES/48/104) du 20 décembre 1993, qui désigne la violence à l'égard des femmes comme tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris le menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de la liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée, cette définition englobe la violence physique, sexuelle et psychologique exercée au sein de la famille, de la collectivité générale et de violence perpétrée ou tolérée par l'état. Elle qualifie également les pratiques de la stérilisation et de l'avortement forcés, l'utilisation contrainte, force de contraception, la sélection prénatale et l'infanticide féminin comme actes de violence à l'égard des femmes.

Autrement dit la " UFG " s'inscrit dans un système socio culturel idéologiquement déterminé, qui régit ces groupes sociaux et les rapports qui les lient et qui façonne les rôles, les représentations et les conduites sociales des homes et des femmes de ces groupes sociaux.

| Je subis ...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Il me dit ...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Je me dis ...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mépris, insultes, injures, chantage, menaces, représailles, enfermement, isolement, isolement de ma famille.</li> <li>- Privation : de nourriture, d'argent, d'autonomie, de liberté,</li> <li>- Privation de carte d'identité, de passeport,</li> <li>- Mariage forcé, polygamie, répudiation,</li> <li>- Contrôle de la virginité, rapports sexuels forcés,</li> <li>- Je suis victime de coups, de blessures, de fractures, de viols et d'agressions sexuelles, d'excision ....</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tais-toi !</li> <li>- Personne ne te croira</li> <li>- Tu ne vans rien</li> <li>- Tu me dois obéissance et soumission</li> <li>- Tu es la honte de la famille</li> <li>- Tu n'as pas le droit de me quitter</li> <li>- Tes parents te renieront</li> <li>- En quittant la maison tu perds tout</li> <li>- Tu n'auras plus rien si tu pars</li> <li>- J'en lèverai tes enfants</li> <li>- Tout est de ta faute</li> <li>- Je me tuerai si tu pars</li> <li>- Je ne te ferai plus jamais du cruel</li> <li>- Tu déshonores ta famille</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Qu'il a peut-être raison</li> <li>- Qu'il a été choisi par la famille</li> <li>- Que cette fois ci est la dernière et qu'il va arrêter de me faire du mal</li> <li>- Que personne ne peut m'aider</li> <li>- Qu'il faut supporter sans se plaindre</li> <li>- Que les enfants ne souffrent pas de la situation</li> <li>- Que je vais faire des efforts pour qu'il n'ait plus l'occasion d'être violent</li> <li>- Que tout est de ma faute...</li> <li>- Que je l'aime</li> <li>- Qu'il peut être gentil</li> <li>- Que je n'ai pas le droit de le séparer de ses enfants</li> <li>- Que c'est un bon père</li> <li>- Que je n'ai pas le droit de priver mes enfants de leur père</li> <li>- Qu'un jour il me tuera et que comme ça tout sera fini</li> </ul> |

#### **d. Enfants exposés à la violence conjugale : impact, et conséquences**

Les femmes et les enfants sont souvent exposés à de graves problèmes là où ils devraient connaître le plus de sécurité : au sein de la famille. Pour beaucoup, le foyer est un lieu de terreur et de violence où ils sont à la merci d'une personne qui leur est proche, en laquelle ils devraient pouvoir avoir confiance.

La question des risques pour les enfants de l'exposition aux violences au sein du couple constitue depuis quelques années une préoccupation émergente et récurrente au niveau international, un thème si actuel et pourtant si délaissé.

Avec l'apparition des premières violences intersubjectives malheureusement consubstantielles de notre humanité, la question de l'exposition des enfants à celle-ci n'a été que très récemment abordée de manière scientifique, en victimologie plus particulièrement.

Or, quelque soit le milieu où ces violences conjugales surviennent, que les enfants soient présents au moment des passages à l'acte ou absents, très jeunes, ou plus âgés, les enfants se trouvent malgré eux plongés dans un contexte familial qui les place dans une position de victimes, et surviennent des conséquences et surtout des répercussions qui peuvent affecter, souvent de manière profonde, variée et durable sur les enfants concernés.

##### **1- Définition de la notion « exposition » de l'enfant à la violence conjugale :**

L'exposition à la violence conjugale fait référence au fait pour un enfant d'être exposé directement ou indirectement à des scènes de la violence répétées. « être exposé » a remplacé la notion « être témoin » et la notion d'exposition couvre plusieurs réalités, l'enfant peut être témoin oculaire de la violence exercée envers sa mère, Deuxièmement, l'enfant peut entendre des paroles ou des gestes violents, alors qu'il se trouve dans une pièce voisine. Troisièmement il peut devoir vivre avec les conséquences de la violence sans qu'il ait vu ou entendu la scène de violence, par exemple lorsqu'il constate que sa mère est blessée,

qu'elle pleure, qu'elle lui raconte ce qui est arrivé et dit vouloir quitter la maison.

L'expression « être exposé » est à privilégier, aussi, pour montrer que l'enfant vit le phénomène de l'intérieur, plutôt qu' « être témoin », expression qui renvoie à l'exposition extérieure et neutre. Par analogie, c'est la même différence qui existe entre une personne qui est impliquée dans un accident automobile et une autre qui est témoin de cet accident. Tous les enfants qui vivent dans une famille où leur mère est violentée par le conjoint sont des enfants exposés à la violence conjugale, d'entendre, de voir, de percevoir la détresse du parent agressé, de vivre dans un climat d'insécurité, de tension, de peur. Les enfants ne sont pas des témoins externes de ce processus. Au même titre que leur mère, ils vivent le cycle de la violence : ils sentent la tension, éprouvent les effets de l'éclatement. La définition « être exposé » aux violences conjugales inclut aussi la typologie de situations suivantes :

être tapé dans les bras de la mère ou menacé, être pris en otage pour forcer le retour de sa mère, être utilisé comme outil physique de violence à l'égard de la mère, être contraint de participer à la violence, être utilisé comme espion, être victime de manipulation.

## 2- Impact de la violence conjugale sur l'enfant exposé :

L'exposition à la violence conjugale est une expérience complexe, puisqu'elle peut être ressentie de multiples façons, les principales sont :

2-1- vivre avec le secret : Dans un premier temps, les enfants ne considèrent pas les assauts comme des comportements de violence. Cependant, ils en subissent tout de même les conséquences et les souvenirs d'événements violents sont ancrés dans leur mémoire. Les enfants finissent par croire qu'il est risqué de faire face à la réalité en admettant l'existence de la violence et préfèrent se fermer les yeux et garder le secret plutôt que d'ébranler les fondations familiales et se sentir coupable par une stratégie permettant de surmonter les situations stressantes. Sur le plan affectif, ce secret renforce le caractère d'irréalité vis-à-

vis de la violence et entrave la capacité des enfants à faire face à la crise et au danger éminent qui lui est associé. Comme le secret est gardé aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la famille les enfants qui veulent se débarrasser de leur mauvais sentiments et comprendre cette situation, qui leur apparaît comme de la violence, se retrouvent seuls pour le faire.

2-2- vivre avec des conflits de loyauté : ces enfants savent que la violence est présente dans leur famille, mais sont incapable de prendre position clairement. La souffrance de leur mère peut leur inspirer de l'empathie et les comportements violents de leur père de la colère. En même temps, ils peuvent éprouver du mépris envers leur mère en raison de ce qui leur apparaît comme de la faiblesse et être tentés de s'associer au père la personne qui leur semble avoir le pouvoir dans la famille de plus, la femme perd le respect des enfants lorsqu'elle est décrite par l'agresseur comme une mère incompétente. Par ailleurs, ils peuvent percevoir les efforts de leur mère pour mettre fin à la violence comme étant la cause de la séparation de la famille et prendre le parti du père parce qu'il doit quitter la famille, vivre seul, ou peut être même aller en prison.

Ainsi, l'enfant éprouvera simultanément des sentiments contradictoires (amour et haine, attachement et détachement, proximité et rejet) à l'égard de l'une ou l'autre des deux personnes les plus importantes pour lui : ses parents.

2-3- Vivre dans la crainte et la terreur : Les enfants sont de bons observateurs, leur petits yeux captent tout signe annonçant le conflit, l'enfant est triste, il a peur. Leurs petites oreilles traduisent aisément les hausses de voix et demeurent continuellement aux aguets, sur le qui-vive en attente d'une querelle. Les enfants sont tout à fait conscients de la violence existant entre leur parents s'ils s'identifient habituellement à la victime, généralement leur mère. De cette identification résultent des sentiments de crainte, de peur, et de terreur pour eux – mêmes et pour leur mère. Ces sentiments sont justifiés parce que les enfants sont souvent violentés à la suite d'un épisode de violence infligé à leur mère.

La violence actuelle et future crée un environnement dans lequel l'expectative de la violence et de la terreur qui s'ensuit fait partie de la réalité quotidienne, indépendamment de la phase du cycle de la violence conjugale. Aux yeux des enfants, la famille est divisée entre l'agresseur perçu comme puissant et brutal habituellement le père, et la victime souffrante et sans aide, habituellement la mère, leur compréhension de la situation peut amener les enfants à croire que le monde est dangereux et qu'ils doivent s'attendre à être terrorisés.

Cette situation peut conduire à un sentiment d'impuissance, à une dépression, à un manque généralisé de confiance et une hypervigilance.

2-4- Vivre dans un contexte basé sur la domination et l'agressivité, certains enfants s'associent à l'agresseur en acceptant et en utilisent les mêmes comportements de violence dans leurs relations interpersonnelles. Les enfants surtout les garçons, constatent que lorsque les conflits entre leurs parents sont résolus par la violence, il y a des gagnants et des perdants.

Ils reconnaissent et apprécient leur père pour sa supériorité et s'en prennent à leur mère qu'ils perçoivent comme la victime. Les sentiments de colère et de rage dominent leur monde émotionnel, ils courent le risque de devenir eux – même des adultes agresseurs ou victimes de violence.

### 3- Incidences et conséquences de l'exposition des enfants à la violence conjugale :

Les recherches qui ont étudié finement les interactions des violence entre conjoints et le profil des protagonistes ont fait de longue date le lien entre le comportement à l'âge adulte et le fait d'avoir été en tant qu'enfant exposé à la violence conjugale, partant de là les recherche se sont penchées sur les effets de l'exposition à la violence conjugale sur les enfants et ont mis en évidence la gravité potentielle des repercussions : l'ensemble des pans du développement sont susceptibles d'être affectés avec un ralentissement important sur le fonctionnement psychologique et sociale à l'âge adulte.

Les risques liés au fait de grandir dans un foyer où sévit la violence conjugale sont connus depuis les rapports sur les conséquences néfastes de l'exposition à la violence pour les enfants identifiés dans la littérature internationale.

Plusieurs publications abordent également cet aspect. D'une part, en montrant que plus la situation de violence est durable, plus les violences se cumulent et plus forte est la probabilité que les enfants y assistent. D'autre part, en démontrant qu'avoir affronté de graves difficultés pendant l'enfance, dont notamment le fait d'avoir été témoin de sévices et coups entre les membres de la famille et plus encore, le fait d'en avoir été victime multiplie considérablement la probabilité d'être victime de violence conjugale à l'âge adulte.

### 3-1- Conséquences de la violence conjugale sur la santé de l'enfant :

Les conséquences sont observables dès la naissance chez le nourrisson qui très souvent, refuse catégoriquement de s'alimenter, pleure sans raison apparente, ou au contraire, ne manifeste aucune émotion de façon à se faire oublier car dès la période périnatale l'enfant est affecté par l'état psychologique de sa mère et peut même être touché physiquement lors des coups portés au ventre de la mère.

Plus grands, ces enfants présentent des problèmes de santé et de comportement concernant entre autres le poids, les habitudes alimentaires et le sommeil.

Des enquêtes menées sur l'impact de la violence conjugale sur les enfants ont établi que les enfants de femmes subissant des sévices physiques et sexuels de la part de leur partenaires risquaient six fois plus que d'autres de mourir avant l'âge de 15 ans, risquaient davantage d'être victimes de malnutrition on ne sait pas exactement de quelle façon la violence à l'égard des femmes affecte la survie de l'enfant, cela est peut être dû au fait que les enfants de mères maltraitées sont davantage susceptibles de naître avec une insuffisance pondérale, ce qui entraîne un risque accru de décès au cours de la petite enfance ou de l'enfance.

Ces recherches ont également inventorié les problèmes de santé rencontrés par les enfants de femmes maltraitées :

infectins respiratoires, allergies, problèmes gastro-intestinaux, problèmes visuels et auditifs, retard de croissance.

### 3-2- Conséquences psychiques de l'exposition de l'enfant à la violence conjugale :

Ces enfants vivent dans un environnement toxique dans un climat de peur et d'anxiété et les perturbations d'ordre psychologiques qui découlent de violences corrélatives sont profondes et durables. Que l'agresseur soit le père de l'enfant de surcroît bouscule encore un peu plus la construction de la personnalité de l'enfant.

Les recherches sur l'impact de l'exposition à la violence conjugale sur l'enfant montrent que les conséquences se font à tous les niveaux : sur le plan comportemental, affectif, physique, cognitif et sociale.

Le niveau comportemental retentit largement sur les relations sociales. Ainsi, les enfants exposés ont des comportements plus agressifs envers les adultes et envers leurs camarades, ils ont également tendance à l'isolement témoignant d'une difficultés, voire, d'un refus d'entrer en relation.

Au niveau affectif et émotionnel, les enfants exposés manifestent des difficultés, voire des troubles supérieurs aux enfants non exposés, 'Fortin' mesure la détresse des enfants sur des échelles d'estime de soi, d'anxiété et de dépression et montre que l'existence de perturbations émotionnelles sont plus importantes chez les enfants exposés qui montrent des symptôme importants d'anxiété et de dépression et sont sujet à un état de stress post-traumatique. Cet état retentit de fait sur leurs comportements et leur affects.

Il est à noter que la nervosité excessive, cauchemars, culpabilité, changement d'humeur etc... ont été identifiés et sont corrélées avec le syndrome de stress post-traumatique.

Les enfants exposés passent par toute une gamme d'émotions vécues à divers degrés d'intensité et propres à chacun. Ils vivent de la peur et même de la terreur, de la peine, de l'impuissance, de la confusion, de la colère, de la culpabilité et de la désillusion. Ils peuvent vivre simultanément des sentiments contradictoires : haine et amour, colère et peine, le sentiment d'insécurité de l'enfant n'est pas associé uniquement à la qualité de la relation d'attachement établie avec le parent mais également à la qualité de la relation qu'il perçoit entre ses parents.

### 3-3- Conséquences sociales de l'exposition de l'enfant à la violence conjugale :

Les manifestations principales de l'exposition aux violences conjugales sont susceptibles d'être illustrées par ses multiples répercussions sur la socialisation de l'enfant généralement conçue comme l'articulation entre la construction d'une personnalité et la constitution d'une identité de groupe.

Les études sur les adolescents et sur les liens entre les problèmes de comportement et les violences conjugales montrent que les enfants qui ont connu des contextes de violence au sein du foyer ont davantage tendance à manifester des comportements sociaux inadaptés, voire, délinquants.

Les centres de protection maternelle infantile observent souvent des difficultés scolaires. En classe, l'enfant a du mal à rester concentré et attentif. Il refuse de faire son travail scolaire le soir ou en retard sans cesse l'heure. Il rencontre aussi des difficultés pour retenir les leçons et réaliser les exercices. ce manque général d'intérêt pour les apprentissages va l'emmener à rencontrer des difficultés scolaires, voire, le décrochage et du mal à nouer des amitiés étroites et positives. Ils peuvent faire des tentatives de fugue, ou même manifester des tendances suicidaires.

Le spectacle de l'expérience de la violence peut emmener un enfant à considérer la violence comme une forme de résolution des conflits. les filles qui voient leur mère maltraitée sont d'ailleurs susceptibles d'accepter la violence

comme une norme conjugale que celles issues de familles paisibles. Même si de nombreux garçons provenant de foyers violents ne deviennent pas forcément violents en grandissant, ceux qui ont assisté à des scènes de violence tendent davantage, une fois adultes à céder à des comportements violents, chez eux et hors de chez eux. Quelques 75% des hommes qui maltraitent leur conjointe ont été exposés à des actes de violence parentale lorsqu'ils étaient enfants, les apprentissages réalisés pendant leur enfance peuvent emmener les enfants exposés à la violence conjugale à reproduire la violence ou la victimisation dans leur relations amoureuses à l'adolescence et conduire à une relation de couple basée sur la violence à l'âge adulte. On parle alors de reproduction intergénérationnelle de la violence conjugale sachant que les comportements agressifs problématiques prennent racine dans la petite enfance.

Nous concluons que les graves difficultés conjugales ont des effets, non seulement dans la mesure où elle constituent un environnement où l'enfant peine à se développer, mais surtout où elles impactent directement la relation parents-enfants.

La violence conjugale est longtemps demeurée une « affaire de famille » dont les membres étaient censés laver le linge sale entre eux mais en bonne logique reconnaître la dangerosité de la violence conjugale pour les femmes devrait conduire à envisager également les risques pour les enfants, et ce à travers une interrogation quant aux conditions dans lesquelles des conjoints engagés dans des relations aussi destructrices peuvent être en mesure de tenir leur rôle parental.

Considérer la situation de violence conjugale comme situation familiale à risque implique un programme pour le travail social, consistant notamment à décroiser et mettre en cohérence les interventions au bénéfice des adultes victimes et auteurs de violence, d'une part, et celles destinées aux enfants dits « en risque » ou en danger d'autre part.

En effet, faute de prendre en compte à sa juste mesure la destructivité produite dans et par la vie conjugale, à trop présumer des capacités des conjoints à se préserver en tant que parents et à préserver leur enfants ou encore à penser que ce qui relève du conjugale et du familial peut se résoudre en ne comptant que sur la femme mère, l'intervention peine à protéger les enfants et à travers eux, la génération suivante. Cela revient à dire que les effets nuisibles des liens familiaux sous-évalués et de ce fait sous traités, probablement, en raison d'une représentation de la famille forcément bonne, cette nocivité familiale risque de se rémanifester.

Les enfants exposés aux violences et aux conflits conjugaux invitent à penser toujours plus avant une configuration familiale dans laquelle les liens ne peuvent ni se maintenir sous une forme satisfaisante, ni se dissoudre complètement.

#### **e. Les femmes aux comportements violents dans un couple : un tabou de société**

C'est seulement depuis peu que notre société a un droit de regard envers la sphère intime et notamment la violence conjugale. Auparavant ce qui s'y passait ne regardait que le couple. Cela relevait de leur vie privée et les problèmes rencontrés devaient s'y résoudre par eux même. A ce jour, le problème de la violence au sein du couple est une affaire publique, reconnue et punie par la loi.

Il est impossible de parler des hommes violentés dans un couple sans parler, des femmes aux comportements violents. La problématique des femmes aux comportements violents se heurte aux mêmes difficultés que celles des hommes victimes de la violence conjugale à savoir d'être reconnue par la société.

En effet les tabous et les représentations des deux sexes entravent l'aide dont ces femmes ont réellement besoin. L'enjeu de notre société est donc de retrouver un équilibre entre la représentation de la femme angélique et la stigmatisation de la femme aux comportements violents ; et de la même façon que les hommes

victimes, ces femmes s'isolent, culpabilisent, éprouvent de la honte et se dévalorisent.

### La caractéristique des différents types de violence conjugale envers les hommes :

Elle semble se focaliser sur les lieux de réalisation masculine dans le domaine public et privé. Contrairement à la violence conjugale envers les femmes qui se déroule surtout au sein de la famille où ses dernières tiennent un rôle de mère au foyer.

La violence envers les hommes peut se déplacer hors du foyer dans la sphère publique et a bien évidemment des repercussions au sein de la sphère privée.

Dans la sphère publique, la femme cherche à réduire au maximum les liens sociaux de son conjoint afin de l'isoler complètement ce qui aliment sa souffrance, cet isolement social protège et maintient la relation de violence dans le couple.

Par ailleurs, le travail de l'homme occupe une place très importante dans son épanouissement, cela lui donne la possibilité de se réaliser ailleurs que dans le couple, la conjointe en est consciente et va infiltrer ce milieu en risquant de mettre en danger l'identité professionnelle de l'homme et sa place au travail. Cette violence peut être indirecte en dénigrant ces compétences ou indirecte en envahissant l'environnement.

En cherchant à affaiblir l'homme dans son rôle professionnel, la femme met en danger la position de chef de famille et l'autorité de son conjoint, la sphère privée est par répercussion également touchée.

Les atteintes dans la sphère privée sont dirigées sur les différents rôles que l'homme occupe au sein de la famille. Celui de l'époux, par exemple où l'homme peut refuser tout rapport sexuel. Ce qui pour certains hommes et le

plus grand déshonneur et la plus grande frustration possible, ce qui contribue à diminuer l'estime de l'homme puisque la femme remet en question son pouvoir de séduction de sa virilité.

Le rôle du partenaire est également affecté la femme n'a plus de reconnaissance envers son conjoint et ne le respecte plus au point de l'utiliser comme un homme à tout faire en lui confiant les tâches ménagères en soulignant son incompetence à l'aide des critiques et des reproches.

Pour finir, le rôle du père est extrêmement fragilisé dans ses relations conflictuelles. L'homme reste très souvent dans l'univers familial en raison des enfants de peur de les perdre, s'il part, la plupart du temps, la femme essaie de détruire la relation père-enfant et de couper les liens affectifs.

#### **f. Maltraitance familiale des personnes âgées**

##### Définition de la maltraitance des personnes âgées

Il est généralement convenu que la maltraitance des personnes âgées est un acte commis ou omis, auquel cas on parle habituellement de « négligence », et qu'elle est soit intentionnelle, soit involontaire. La maltraitance peut être physique ou psychologique, avec des agressions verbales, notamment. Elle peut aussi passer par de mauvais traitements sur le plan financier ou matériel. Quel qu'en soit le type, la maltraitance entraînera certainement des souffrances ou des douleurs inutiles, la perte ou la violation de droits de l'homme et une dégradation de la qualité de vie de la personne âgée. Le comportement sera probablement qualifié d'abusif, de négligent ou d'exploitation selon la fréquence des mauvais traitements, leur durée, leur gravité et leurs conséquences, et surtout, selon le contexte culturel.

Chez les Navajos des Etats-Unis, par exemple, le partage des biens matériel avec la famille peut ressembler, aux yeux du chercheur extérieur, à une exploitation économique par des membres de la famille, alors que les anciens de

la tribu estiment qu'il s'agit d'un devoir culturel et, en vérité, d'un privilège. D'autre tribus indiennes des Etats-Unis considèrent la maltraitance des personnes âgées comme un problème communautaire plus qu'individuel.

Voici la définition arrêtée par Action on Elder Abuse au Royaume-Uni et adoptée par l'international Network for Prévention of Elder Abuse : « On entend par maltraitance des personnes âgées un acte isolé ou répété, ou l'absence d'intervention appropriée, qui se produit dans toute relation de confiance et cause un préjudice ou une détresse chez la personne âgée. » On distingue généralement les catégories suivantes de maltraitance :

- Violence physique-infliger des douleurs ou des blessures, utiliser la contrainte physique, ou recourir à des moyens de contention physique ou médicamenteux.
- Violence psychologique ou morale-infliger des souffrances morales.
- Exploitation financière ou matérielle-exploiter ou utiliser de manière illégale ou impropre les fonds ou les ressources d'une personne âgée.
- Violence sexuelle-contact sexuel non consensuel avec une personne âgée.
- Négligence-refuser de s'acquitter d'une obligation de soin ou ne pas s'en acquitter. Cela peut supposer un acte conscient et une intention visant à infliger une détresse physique ou morale à une personne âgée.

Cette définition de la maltraitance des personnes âgées est très influencée par les travaux effectués au Canada, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis. Les études réalisées en Chine (RAS de Hong Kong), en Finlande, en Grèce, en Inde, en Irlande, en Israël, en Norvège, en Pologne et en Afrique du Sud reposent sur une approche très différente du sujet. Ainsi les chercheurs norvégiens définissent la maltraitance comme un « triangle de violence » qui comprend une victime, un agresseur et des tiers, qui – directement ou indirectement – observent les acteurs principaux.

Dans des pays comme la Chine, où l'on insiste sur l'harmonie et le respect au sein de la société, ne pas prendre soin d'une personne âgée est considéré comme un acte de maltraitance à l'égard de cette personne. Si les membres de la famille ne respectent pas les obligations que leur confèrent leurs liens de parenté, à savoir de fournir logement et nourriture, il y a aussi acte de négligence.

### Les sociétés traditionnelles

Jadis, beaucoup de sociétés traditionnelles considéraient l'harmonie familiale comme un facteur important régissant les relations familiales. Cette référence pour la famille était renforcée par les traditions philosophiques et l'intérêt public. Dans la société chinoise, elle s'inscrivait dans un système de valeurs où l'on insistait sur la « piété filiale ». Il n'était pas question de maltraiter les personnes âgées et en tout cas, on n'en parlait pas. Ces traditions influent toujours sur la société d'aujourd'hui. Il ressort d'études américaines sur les attitudes par rapport à la maltraitance des personnes âgées que les citoyens d'origine coréenne placent la primauté de l'harmonie familiale avant le bien-être individuel et s'en servent comme point de référence pour déterminer si un comportement particulier est abusif ou pas. De même, pour les personnes d'origine japonaise, le « groupe » est primordial et le bien-être individuel devrait être sacrifié pour le bien de celui-ci.

Retirer aux personnes âgées le rôle de chef de ménage et les priver de leur autonomie au nom de l'affection sont des normes culturelles, même dans des pays où la famille est une institution essentielle et où le sens de l'obligation filiale est fort. Cette infantilisation et cette surprotection peuvent entraîner chez la personne âgée un isolement, une dépression et une démoralisation, et on peut les considérer comme une forme de maltraitance. Dans certaines sociétés traditionnelles, les veuves âgées sont abandonnées et leurs biens sont saisis. Dans certaines régions d'Afrique et d'Inde, le rite de passage du deuil pour les veuves comprend des pratiques qui, ailleurs, seraient certainement considérées

comme cruelles, par exemple, des violences sexuelles, l'imposition du lévirat (la coutume oblige le frère du défunt à épouser la veuve sans enfant de celui-ci) et l'expulsion du foyer (12). Dans certains endroits, des accusations de sorcelleries, souvent liées à des événements inexplicables dans la communauté locale, comme un décès ou de mauvaises récoltes, sont portées contre les femmes âgées et isolées. En Afrique subsaharienne, bien des femmes âgées accusées de sorcellerie ont dû fuir leur foyer et leur communauté pour aller vivre dans la pauvreté dans des zones urbaines. En République-Unie de Tanzanie, on estime à 500 par an le nombre de femmes âgées accusées de sorcellerie qui sont assassinées. Ces actes de violence sont profondément ancrés dans les coutumes sociales et il se peut que, dans l'endroit concerné, on ne les considère pas comme de la « maltraitance de personnes âgées ».

Lors d'un atelier sur la maltraitance de personnes âgées organisé en Afrique du Sud en 1992, la distinction a été faite entre les mauvais traitements (comme l'agression verbale, la négligence active et passive, l'exploitation financière et la surmédication) et la violence (y compris la violence physique, psychologique et sexuelle, et le vol). Depuis lors, des groupes de discussion ont été organisés avec des personnes âgées choisies dans trois « township » noirs historiques d'Afrique du Sud afin de déterminer le degré de connaissance et de compréhension de la maltraitance de personnes âgées au sein de ces communautés. En plus du schéma occidental typique qui comprend la violence physique, verbale, financière et sexuelle ainsi que la négligence, les participants ont souhaité ajouter ceci à la définition :

- Perte de respect des anciens, ce qui revenait à de la négligence ;
- Accusations de sorcellerie ;
- Violence systémique (mauvais traitements dans les dispensaires et dans la bureaucratie).

Les groupes de discussions sont arrivés aux définitions suivantes :

- Violence physique – coups et manque de précautions sur le plan physique.
- Violence psychologique et verbale – discrimination fondée sur l'âge, insultes et paroles blessantes, dénigrement, intimidation, accusations calomnieuses, douleur psychologique et détresse.
- Exploitation financière – extorsion et contrôle de l'argent de la pension, vol de biens et exploitation de personnes âgées pour les obliger à s'occuper de petits-enfants.
- Violence sexuelle – inceste, viol et autres types de coercition sexuelle.
- Négligence – perte de respect des anciens, refus d'affection et manque d'intérêt pour le bien-être de la personne âgée.
- Accusations de sorcellerie – stigmatisation et ostracisme.
- Violence perpétrée par des système – traitement déshumanisant souvent réservé aux personnes âgées dans les dispensaires et les bureaux des pensions, et marginalisation par les pouvoirs publics.

Ces définitions, données par les participants et classées par les chercheurs, sont le fruit de premiers efforts déployés en Afrique du Sud pour s'informer directement auprès de personnes âgées sur la maltraitance de personnes âgées. Elles représentent également la première tentative de classification de la maltraitance de personnes âgées dans un pays en développement, en s'inspirant du modèle occidental mais en y intégrant des facteurs pertinents pour la population autochtone.

### Ampleur du problème

#### Milieu familiale

Les pays en développement n'ayant pris conscience du problème que récemment, les données sur la fréquence de la maltraitance de personnes âgées sont tirées de cinq enquêtes réalisées au cours de la dernière décennie dans cinq pays développés. Les résultats font apparaître un taux de maltraitance de 4% à

6% chez les personnes âgées, si l'on prend en compte la violence physique et psychologique, l'exploitation financière et la négligence. Une des difficultés lorsque l'on cherche à faire des comparaisons entre les études réside dans les différences entre les laps de temps visés. Les études réalisées au Canada, aux Pays-Bas et aux Etats-Unis font référence à « l'année précédente ». l'étude finlandaise porte sur la maltraitance de personnes âgées à partir de « l'âge de la retraite », tandis que l'étude britannique vise des cas « de ces toutes dernière années ». le premier lot d'études, autrement dit, les études canadienne, néerlandaise et américaine, ne conclut à aucune différence sensible dans les taux de prévalence de la maltraitance par âge ou par sexe, alors que l'étude finlandaise conclut à une plus forte proportion de femmes victimes (7.0 %) que d'hommes victimes (205 %). Quant à l'étude britannique, elle ne fournit pas de ventilation par âge ou par sexe. En raison des différences de méthodologie entre les cinq enquêtes et du nombre relativement faible de victimes, une analyse comparative plus approfondie ne se justifie pas.

Il ressort d'une enquête sur la violence familiale réalisée dernièrement au Canada qu'au cours des cinq années précédant l'enquête, 7 % des personnes âgées avaient subi une forme ou une autre de violence psychologique, 1% d'exploitation financière et 1% de violence physique ou d'agression sexuelle dont les auteurs étaient leurs enfants, des soignants ou des partenaires. Les hommes (9%) signalaient plus volontiers que les femmes (6%) être victimes de violence psychologique ou d'exploitation financière. A cause des différences entre les questionnaires et les périodes d'enquêtes, ces conclusions ne peuvent être comparées à l'étude plus ancienne menée au Canada qui concluait à une proportion de violence psychologique nettement inférieure (1,4%) et à un taux plus élevé d'exploitation financière (2,5%).

## **B- Violence Communautaire**

Violence communautaire : violence entre les personnes qui ne sont pas apparentées et qui peuvent ne pas se connaître, ce type de violence survient généralement à l'extérieur du foyer (la violence des jeunes, les actes de violence commise au hasard, les viols et la violence qui se produit en milieu institutionnel, etc...)

### **a. Maltraitance des personnes âgées en milieu institutionnel**

Il y a un quart de siècle, la proportion de personne âgées qui vivaient en établissement dans les pays développés atteignait quelque 9%. Depuis, on s'est orienté vers des soins communautaire et vers l'utilisation d'un milieu résidentiel moins restrictif. Les taux d'utilisation actuels des maisons de retraite vont de 4% à 7% dans des pays tels que le Canada (6,8%), Israël (4,4%), l'Afrique du Sud (4,5%) et les Etats-Unis (%). Dans la plupart des pays africains, on trouve des personnes âgées dans les salles communes en hospitalisation de longue durée, dans les maisons pour les démunis et les handicapés, et dans certain pays subsahariens, dans des camps de sorcière, l'évolution économique, sociale et culturelle que connaissent certaines sociétés en développement est telle que les familles ne pourront plus s'occuper de leurs parents de santé fragile, ce qui laisse augurer une demande croissante de soins institutionnels. En Chine, il est devenu normal de s'attendre à ce que l'on place les personnes âgées dans des établissements. En Chine et Taiwan, les soins institutionnels ont rapidement pris le pas sur les soins familiaux dans le cas des personnes âgées.

En Amérique latine, les taux de placement en établissement des personnes âgées vont de 1% à 4%. Les soins institutionnels ne sont plus considérés comme une autre solution pour les familles.

Les asiles publics, grands établissements qui ressemblaient aux anciens asiles de pauvres anglais, ont été convertis en unités plus petites dotées de

personnel professionnel de nombreuses disciplines. D'autres foyers sont tenus par des communautés religieuses d'origine étrangère. On ne connaît pas les taux de placement en établissement dans les pays de l'ancien bloc d'Europe de l'Est, parce que les autorités de l'époque n'autorisaient pas la publication de telles données.

Malgré le fait qu'il existe beaucoup de publications sur la qualité des soins en milieu institutionnel, et que les cas de maltraitance des personnes âgées sont bien documentés dans les rapports d'enquête des gouvernements, dans les études ethnographiques et les histoires personnelles, on ne dispose pas de données nationales sur la prévalence ou l'incidence de la maltraitance, mais seulement de données locales venant d'études à plus petite échelle. Ainsi, une enquête sur le personnel des maisons de retraite dans un État américain a révélé que 36% du personnel infirmier et général déclarait avoir assisté à au moins un incident de violence physique exercée par d'autres membres du personnel au cours de l'année écoulée, tandis que 10% reconnaissaient avoir eux-mêmes commis au moins un acte de violence physique. Au moins un incident de violence psychologique contre un pensionnaire avait été observé par 81% de l'échantillon au cours de l'année précédente, et 40% admettaient avoir également commis un tel acte. Les conclusions donnent à penser que les personnes âgées qui résident en établissement sont peut-être même plus généralement victimes de mauvais traitement qu'on ne l'imagine.

Les taux probables de maltraitance des personnes âgées dans la communauté et en milieu institutionnel sont sans doute plus importants que les statistiques générales recueillies par les pays sur les actes violents ne l'indiquent. Cette disparité tient en partie au fait que la maltraitance des personnes âgées n'était pas reconnue jusque dans les années 1970. Le décès de personnes âgées, tant en milieu institutionnel que dans la communauté, est souvent attribué à des causes

naturelles, accidentelles ou indéterminées, alors qu'en fait, il résulte de comportements violents ou négligents.

### Les conséquences de la maltraitance des personnes âgées

Pour les personnes âgées, les conséquences de la maltraitance peuvent être particulièrement graves. Elles sont physiquement plus faibles et plus vulnérables que des adultes plus jeunes, leurs os sont plus fragiles et la convalescence est plus longue pour elles. Même un traumatisme relativement bénin peut provoquer des dommages permanents et graves. Beaucoup de personnes âgées survivent avec des revenus limités, ce qui fait que la perte même d'une petite somme d'argent peut être lourde de conséquences. Elles sont parfois isolées, seules ou malades, auxquels cas elles sont encore plus vulnérables lorsqu'elles sont la cible de fraudes.

### Milieu familiale

On dispose de très peu d'études empiriques visant à déterminer les conséquences de la maltraitance, même si quantité d'études cliniques et d'études de cas font état des graves troubles émotionnels relevés chez les personnes âgées maltraitées. Il ressort de certaines études menées dans des pays développés que les personnes âgées maltraitées sont plus nombreuses à souffrir de dépression ou de détresse psychologique que celles qui ne le sont pas. Comme ces études sont transversales, il est impossible de dire si la dépression ou la détresse existait avant ou si elle est une conséquence des mauvais traitements. D'autres symptômes sont cités comme ayant un rapport avec des cas de maltraitance. Il s'agit, entre autres, de sentiments d'impuissance, d'aliénation, de culpabilité, de honte, de peur, d'angoisse et de déni, et de la manifestation d'un stress post-traumatique. Les participants à l'étude sud-africaine sur les groupes de discussion ont également parlé d'effets sur le plan affectif et de problème de santé. L'un d'eux a même parlé de « maladie de cœur ».

Dans une étude novatrice réalisée à New Haven, dans le Connecticut, aux Etats-Unis, des données tirées d'une étude annuelle détaillée sur la santé et le bien-être d'un échantillon représentatif de 2812 personnes âgées ont été versées tous les ans pendant neuf ans dans la base de données de l'organisme local s'occupant de la violence chez les adultes.

Les renseignements nécessaires à l'enquête de santé étaient enregistrés par des infirmières qui ont vu les personnes âgées dans un hôpital pour recueillir les données la première année, puis tous les trois ans. Les années intermédiaires, les données étaient mises à jour par téléphone. Les données relatives à la maltraitance et à la négligence ont été obtenues par des travailleurs sociaux en utilisant des protocoles existants après avoir donné suite à des plaintes pour mauvais traitements, habituellement en faisant une visite à domicile. Grace à la base de données fusionnée, les chercheurs ont pu repérer les personnes appartenant à l'échantillon pour qui il avait été confirmé au cours des neuf ans de l'enquête qu'elles avaient été victimes de violence physique ou de négligence. Ensuite, les taux de mortalité ont été calculés, en commençant par la première année de l'enquête puis pour les douze années suivantes, tant pour les personnes victimes de violence ou de négligence que pour les autres. Lorsque l'on a comparé les taux de mortalité des deux groupes treize ans après le début de l'étude, il est apparu que 40 % des personnes appartenant au groupe pour lequel aucune maltraitance ou négligence n'avait été signalée étaient encore en vie, comparé à 9 % dans le groupe des personnes victimes de violence physique ou de négligence. Après avoir vérifié si d'autres facteurs influaient sur la mortalité, comme l'âge, le diagnostic aucun lien important à cet égard, les chercheurs ont conclu que les mauvais traitements entraînent un stress interpersonnel extrême qui peut accroître le risque de décès.

On a constaté que les personnes âgées sont maltraitées dans des établissements de soins prolongés tels que des maisons de convalescence, des

établissements de soins spéciaux, des hôpitaux et des centres de jours, dans presque tous les pays où ces établissements existent. Diverses personnes sont responsables de ces mauvais traitements : un salarié de l'établissement, un autre résident, un visiteur bénévole, des parents ou des amis. Le placement en établissement ne met pas nécessairement fin à la relation violente ou négligente entre la personne âgée et son soignant. Il arrive, en effet, que la violence perdure dans un nouveau cadre.

Il faut faire la distinction entre les actes de violence ou de négligence individuelle en milieu institutionnel et la violence institutionnalisée, où le régime de l'établissement lui-même est dominé par la violence ou la négligence. En pratique, toutefois, il est souvent difficile de dire si la violence et la négligence relevées en milieu institutionnel ont des motivations individuelles ou si elles tiennent à des carences des établissements, car il est fréquent que les deux coexistent.

Le spectre de la violence et de la négligence institutionnelles, qui est très large, peut être lié à ceci :

- Prestation de soins – par exemple, résistance à l'évolution de médecine gériatrique, soins moins individualisés, alimentation inadéquate et soin infirmiers déficients (comme le manque d'attention aux escarres).
- Problèmes de personnel – par exemple, stress lié au travail et épuisement professionnel, mauvaises conditions de travail sur le plan matériel, formation insuffisante et problèmes psychologiques dans le personnel.
- Difficulté dans les interactions entre personnel et résidents – par exemple, mauvaises communications, agressivité de la part des résidents et différences culturelles.

- Environnement – par exemple, manque d'intimité élémentaire, installations délabrées, utilisation de moyens de contention, stimulation sensorielle insuffisante et tendance aux accidents dans l'établissement.

- Politiques organisationnelle – par exemple, politiques favorables à l'établissement, qui donnent peu de choix aux résidents quant à leur vie quotidienne, attitude bureaucratique ou indifférence à l'égard des résidents ; pénurie de personnel ou roulement important ; fraude sur les biens ou l'argent des résidents ; et absence de conseil des résidents ou des familles des résidents.

Des données anecdotiques provenant d'Inde laissent à penser que la violence institutionnelle est souvent le fait du personnel qui agit en vertu d'une réglementation aveugle – au nom de la discipline ou de soins imposés pour le bien du patient – et exploite la dépendance des personnes âgées. Ce phénomène est de plus, aggravé par un manque de gestionnaires professionnels.

Dans l'état actuel des connaissances, il est impossible de déterminer l'ampleur de cette situation. Voici les dix principales faiblaisses, que le gouvernement des Etats-Unis cite comme étant des catégories générales dans son enquête de 1997 portant sur 15000 maisons de retraite:

- 1- Préparation des aliments (21,8%) ;
- 2- Evaluation détaillé – évaluation documentée de tous les besoins en matière de soins, y compris médicaux, infirmiers et sociaux (17,3 %) ;
- 3- Plans de soins intégrés –habituellement sous forme de document précisant les besoins quotidiens d'une personne en matière de soins et qui doit les lui assurer, avec des commentaires sur les progrès et les changements attendus (17,1 %) ;
- 4- Accidents (16,6 %) ;
- 5- Escarres (16,1 %) ;
- 6- Qualité des soins (14,4 %) ;
- 7- Moyen de contention (13,3 %) ;
- 8- Tenue des locaux (13,3 %) ;

9- Manque de dignité (13,2 %) ; prévention des accidents (11,9 %).

a. Il peut y avoir maltraitance et négligence dans beaucoup de type d'établissement, y compris dans ceux qui semblent bien soigner les patients. Une des principales conclusions d'un examen d'enquêtes sur des scandales dans des établissements de soins spéciaux est qu'un bon régime ou un régime acceptable peut assez facilement et rapidement se transformer en régime abusif, sans que l'on note de changement depuis l'extérieur.

### **3- la violence collective**

Se subdivise en violence économique, sociale et politique. Ces sous catégories suggèrent des motifs possibles à la violence commise par des groupes de personnes plus nombreuses ou par des états. La violence collective à laquelle certains se livrent pour atteindre des objectifs sociaux particuliers comprend par exemple : les crimes haineux commis par des groupes organisés, les actes terroristes et les violences commises par les foules.

La violence politique comprend la guerre Et les conflits violents la violence étatique et des actes similaires perpétrés par des groupes nombreux.

La violence économique comprend les attaques menées par de grands groupes motivés par des gains économiques.

## Bibliographie

- 1- معتوق (ج.)، مدخل إلى علم الاجتماع الجنائي (أهم النظريات المفسرة للجريمة والانحراف)، ج1، دار بن مرابط للنشر والطباعة، الجزائر، 2008.
- 2- معتوق (ج.)، مدخل إلى سوسيولوجيا العنف، دار بن مرابط للطباعة والنشر، الجزائر، 2008.
- 3- Boulet, université du Quebec, 1998.
- 4- Bourdieu (P.), La domination masculine, Seuil Paris, 1998.
- 5- Boutin (G.), Durning (P.), Les intervention auprès des parents, bila, et analyse des pratiques socio-éducatives, Paris Dunod, Collections enfances, 1999.
- 6- Broué (J.), Quand l'amour fait mal, Montréal ed, Albert Sr martin, 1989.
- 7- Brown (E.), Jaspard (M.), La place de l'enfant dans les conflits et les violences conjugales, recherche et prévisions, n°= 78 :519, 2004.
- 8- Cantin (S.), Les controverses suscitées par la définition et la mesure de la violence envers les femmes, ed. service social, Montréal, 1995.
- 9- Cantin (S.), Violences conjugales, recherches sur la violence faite aux femmes en milieu conjugal, ed. Gaëten Morin, 1994.
- 10- Cario (R.), La prévention précoce des comportements criminels. stigmatisation ou bienveillance sociale, ed. l'harmattan, 2011.
- 11- Chamberland (C.), Violence parental et violence conjugale, des réalités plurielles, multidimensionnelles et interreliées. Presse universitaires du Quebec, 2003.
- 12- Chesnais (J-C.), Histoire de la violence EN OCCIDENT ? Paris ? Robert Laffont, 1981.
- 13- Clément (M.E), Dufour (S.), La violence à l'égard des enfants exposé en milieu familial, Montréal, C.E.L, 2009.
- 14- Costes (Ph.), Le printemps blanc, mon assistance à familles en danger, Paris ed. Santé et handicap, 2007.

- 15- Cote (I.), Dallaire (L.F.), Vézina (J.F.), tempête dans la famille, les enfants de la violence conjugale, ed. de l'hôpital Sainte Justine, 2005.
- 16- Cusson (M.), Criminologie actuelle, biblio. Paul Emile.
- 17- Dallaire (Y.), La violence faite aux hommes : une réalité taboue et complexe. Quebec, 2002.
- 18- De Hennezel (Marie), Le souci de l'autre, Paris Robert Laffont, 2004.
- 19- Dumond (J.P.), Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, Paris P.U.F, 2004.
- 20- Durning (P.), Education familiale : acteurs. processus et enjeux, Paris P.U.F, collection l'éducateur, 1999.
- 21- Dutton (D.G.), La violence dans le couple, ed. Bayard, 1996.
- 22- Fortin (A.), Le point de vue de l'enfant sur la violence conjugale à laquelle il est exposé. Coll, Etudes et analyses, Montréal, 2005.
- 23- Fortin (A.), Trablessi (M.), Les enfants témoins de violence conjugale : analyse des facteurs de protection, Montréal clipp, 2002.
- 24- Garofalo (R.), La criminologie, étude sur la nature du crime et la théorie de la pénalité, 2<sup>ème</sup> éd. Felix Alcan, 1980.
- 25- Gillioz (L.), Dupuy (J.), Ducret (V.), Domination et violence envers la femme dans le couple, ed. payot lausanne, 1997.
- 26- Guilot (P.), La cause des hommes, pour la paix des sexes, Quebec, 2004.
- 27- Hirigoyeu (M.F), Femmes sous emprise : les ressorts de la violence dans le couple. Oh ! édition, 2005.
- 28- Hirigoyeu (M.F), Le harcèlement moral, Paris Syras, 1998.
- 29- Hugnot (R.), Buby (F.), à l'écoute de la maltraitance de la personne âgée, Alma France, 3<sup>ème</sup> ed, 2000.
- 30- Kuhn (andré), Criminologie, ed. unil lausanne, 2008.
- 31- Laignel (M.), Lavastine et stancin, précis de criminologie, Payot ed. 1950.
- 32- Larouche (G.), agir contre la violence, Mo,tréal, la pleine lune, 1987.

- 33- Lassune (P.), maltraitances, ed. Strack, 2001.
- 34- Le Dreau (N.), renaitre grâce à la psychogénéalogie, les clés du décodage familiale de l'inceste, inter édition, Paris, 2011.
- 35- Leaute (J.), criminologie et science penitenciaires, P.U.F, Paris, 1972.
- 36- Pinatel (J.), traite de droit pénal et de criminologie, Dali ed, 1975.
- 37- Pourtoi (J.P), Blessure d'enfant la maltraitance : théorie pratique et intervention, 2<sup>ème</sup> ed de Bock, université Bruxelles, 2000.
- 38- Rapport mondial sur la violence et la santé O.M.S, Genève, 2002.
- 39- Rondeau (Gilles), La violence familiale, ed. les classiques des sciences sociales, Quebec, 1994.
- 40- Sadlier (K.), l'enfant face à la violence dans le couple, ed. Dunod, 2010.
- 41- Senon (J.L), popet (N.), Le passage à l'acte criminel : problème de société, bases psycho-dynamique, ed. psychiatrie adulte et psychologie médicale.
- 42- Torreut (S.), L'homme battu : un tabou au coeur du Tabou, Qubec, 2001.
- 43- Turgeon (J.), Le point sur la violence conjugale, ed. ressources, 2003.
- 44- Welzer-lang (D.), Arrête ! tu me fais mal ! la violence domestique, Quebec, 1992.